

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ⵎⵓⵏⵉⵙⵜ ⵉⵎⵎⵓⵔ ⵉⵏⵉⵎⵎⵉⵔ ⵉⵏ ⵜⵉⵣⵣⵓⵣ  
ⵍⵉⵎⵓⵔ ⵉⵏⵉⵎⵎⵉⵔ ⵉⵏ ⵜⵉⵣⵣⵓⵣ  
ⵍⵉⵎⵓⵔ ⵉⵏⵉⵎⵎⵉⵔ ⵉⵏ ⵜⵉⵣⵣⵓⵣ  
ⵍⵉⵎⵓⵔ ⵉⵏⵉⵎⵎⵉⵔ ⵉⵏ ⵜⵉⵣⵣⵓⵣ

UNIVERSITE MOULOD MAMMERI DE TIZI-OUZOU  
FACULTE DES LETTRES ET DES LANGUES  
DEPARTEMENT LANGUE ET CULTURE AMAZIGHES



جامعة مولود معمري - تيزي وزو  
كلية الآداب واللغات

N° d'Ordre :  
N° de série :

## Mémoire en vue de l'obtention Du diplôme de master II

**DOMAINE** : Langue et Culture Amazighes

**FILIERE** : Langue et Culture Amazighes

**SPECIALITE** : Anthropologie Culturelle et du Patrimoine Amazigh

### Titre

**Patrimonialisation du Parc National du Djurdjura**

➤ **Présenté par :**

**Encadré par :**

- OUAZZI Yasmin
- NOUKAR Aldjia

M<sup>me</sup> ABDENNEBI Houria

### Jury de soutenance :

Président :	KINZI Azzedine	MCA	UMMTO
Encadreur :	ABDENNEBI Houria	MCA	UMMTO
Examinatrice :	LAFER Latifa	Docteur	UMMTO

Année 2016/2017



# Remerciements

Nous remercions en premier lieu le Dieu tout puissant qui nous a donné la santé et la force pour arriver à la fin de ce travail.

Notre gratitude va à l'égard de notre promotrice madame Houria Abdennebi qui est une source parmi les sources de la connaissance, qui nous a dirigées et nous a orientées avec ses conseils et encouragements depuis le début malgré les moments difficiles qu'elle a vécus.

Nous remercions également madame DAHMANI Samia, monsieur Kinzi Azzedine et monsieur Houacine Mourad pour leurs orientations.

Nos remerciements iront aussi aux membres de jury qui ont accepté d'évaluer ce travail.

Sans oublier tout le personnel administratif du parc national du Djurdjura et en particulier le directeur, ainsi qu'à tous les citoyens du village Ait Ouabane qui nous ont aidés à développer ce travail.

# Dédicaces

Je dédie ce travail en premier lieu à mes parents qui étaient toujours derrière moi et qui m'encourage tout le temps.

A mon cher copain et je voudrai lui rendre un grand hommage car même s'il n'est pas présent parmi nous aujourd'hui il l'est dans mon cœur et mon esprit j'espère qu'il est fière de moi la ou il est. Qu'il repose en paix. Sans oublier toute sa famille.

A Mes frères : Djamal, Kamal, Younes et Sofiane.

A mes sœurs : Nassima, Kahina, Houria et son mari Saadi ainsi que la perle de leur vie Mohend.

A mes cousins et cousines surtout yamina que je remercie infiniment et toute sa famille.

A mes grands parents.

A mes tantes et oncles.

A tous mes amis, amies et tous ceux que j'aime et qui m'aiment.

Je le dédie également à tous les citoyens de mon village.

*Yassmin*

# Dédicaces

Je dédie ce travail à mes chers parents : mon père et ma mère qui m'ont toujours encouragé pour aller loin.

A mon époux qui m'a soutenue depuis toujours pour arriver a mon but.

A mes deux frères.

A ma grand-mère.

A toute ma famille et ma belle famille sans exception.

A tous mes amis et tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin a continué ce travail.

*Aldjia*

# Sommaire

<b>Introduction générale</b> .....	01
Problématique .....	02
<b>Chapitre 1 : Cadre méthodologique</b>	
Introduction.....	03
1. Choix du sujet .....	03
2. La valeur Scientifique de l'étude .....	03
3. Le but de l'étude .....	03
4. Les difficultés rencontrées lors de l'étude .....	04
5. Les techniques de recherche .....	04
6. Les étapes.....	04
7. Les hypothèses .....	04
8. Concepts-clés .....	05
Conclusion .....	07
<b>Chapitre 2 : la patrimonialisation du Parc National du Djurdjura</b>	
Introduction.....	08
I.Limites géographique du Parc National du Djurdjura .....	08
II.Zonage .....	09
III.Climatetbioclimat.....	09
IV.Historique du parc.....	11
V.Aperçu sur la collaboration scientifique .....	12
VI.Etudes financées .....	13
VII.L a valeurs patrimoniales du Parc National du Djurdjura .....	13
a-Falaises, Escarpements Rocheux et Eboulis .....	14

b- Les unités écologiques du Parc National du Djurdjura .....	14
c- Ressources en eau .....	14
d-Zones humides.....	15
<b>VIII.</b> Le Parc National du Djurdjura est un Patrimoine historique.....	15
<b>IX.</b> Lieux de cultes et de pèlerinages au Parc National du Djurdjura.....	16
a-L'Kheloua n Haizer, Tak Nnvi .....	16
b .Thamguiguel (Pic des cèdres) .....	16
c. Thamgout Lalla Khedidja .....	16
d. Thagantourth (Ait Mlslayenne) .....	16
e. Azrou NThor 16 X. Effets négatifs du tourisme .....	17
<b>X.</b> Dégradation des conditions de vie des populations .....	17
<b>XI.</b> Djurdjura une réserve de biosphère .....	17
1. La faune .....	17
a. Les mammifères.....	18
b. Avifaune.....	18
c. Les reptiles .....	19
d. Les insectes .....	20
e. Les Batraciens.....	20
f. Les Mollusques et les Myriapodes .....	20
2 .La flore .....	21
a. Les espèces ligneuses du Djurdjura .....	21
b. Les espèces rares du Djurdjura .....	22
c. Les taxa protégés au Djurdjura .....	23
d. Les Champignons, les Mycorhizes et les Lichens .....	23
3.La liste rouge de la flore d'intérêt patrimoniale .....	23
Conclusion .....	23

## Chapitre 3 : At Wa3ban au parc du Djurdjura

Introduction.....	24
I. At wa3ban au cœur du Djurdjura .....	24
a. Les terres communautaires.....	24
b. Les terres de labour .....	25
c. La frontière .....	27
d. La transhumance .....	27
II. Les litiges entre tribus .....	28
III. Un parc qui ne respecte pas la propriété privé .....	28
IV. La réaction du village sur le parc.....	31
V. L'impact de la patrimonialisation sur la forêt d'At Wa3ban et la population du village .....	31
Conclusion .....	33
<b>Conclusion générale</b> .....	34
Résumé en Français .....	35
Résumé en Tamazight .....	36
Bibliographie .....	37
Entretiens .....	39-50
<b>Annexes :</b>	
1-La forêt d'At Wa3ban .....	51
2- Le marché des femmes (Ulzuz n tlawin.....)	54
3- Les produits exposés au marché des femmes.....	56
4- La fête de l'irrigation « tafaska n tregwa .....	61

5- Festival .....	65
6- La flore du Parc National du Djurdjura .....	68
7- La faune du Parc National du Djurdjura .....	73

Le patrimoine, ensemble de biens droits et obligations, peut être matériel ou immatériel représente une valeur culturelle ou naturelle. Notre étude ici présente qui parcourt le patrimoine naturel ou ce qu'il porte de richesses et diversité animales ou végétales. Ce patrimoine qui a une importance historique et une valeur immense, valeur que tout le monde veille à préserver et à protéger qu'il soit un bien public ou privé.<sup>1</sup>

Ce terme s'élargit sur plusieurs sens et il est défini et traité par un nombre d'auteurs ex Jean Davallon... pour classer le patrimoine d'un groupe social, ce dernier doit être célébré ou conclu par une convention patrimoniale qui prend le nom de patrimonialisation. Ahmad Skounti le définit ainsi: « comme le processus par lequel des éléments de la culture ou de la nature deviennent a un moment donné de l'histoire des sociétés investis de la qualité de bien patrimonial digne d'être sauvegardé, mis en valeur au profit des générations actuelles et transmis aux générations futures , ils s'agit d'un fait universel nouveau tant par son ampleur sans précédent que par les enjeux qui le sous-entendent. C'est aussi un fait contemporain propre aux sociétés d'Aujourd'hui travaillées en profondeur par des changements inédits dans l'histoire de l'humanité »<sup>2</sup>.

Les richesses naturelles, historiques, et archéologiques abandonnées dont le besoin d'être protégées et sauvegardées est imminent, ont mené à la création par des gouvernements d'organismes capables de gérer et de protéger ces richesses en diffusant une idéologie de sauvegarde et de protection, tel que L'UNESCO.

L'Algérie ce pays dont les richesses abondent, soit naturelle, historique, archéologique et qui méritent d'être protégées et dont le monde doit impérativement connaître l'existence. Sa richesse naturelle ornée de paysages magnifiques, de montagnes uniques et de forêts denses. On trouve le parc du Djurdjura qui réunit tous ces éléments, région historique et ethnique au nord du pays a l'est de la grande Kabylie occupant le massif montagneux au centre, offrant une biodiversité et une nature sauvage dont la variété et la richesse animale ou végétale abondent.

Ce parc abrite de nombreux villages kabyles, il est classé au patrimoine de L'UNESCO en 1997.

Ce parc qui est le Djurdjura, représente un territoire de hautes montagnes continentales. La richesse de sa biodiversité ainsi que les coutumes et traditions des populations locales le rendent unique au monde. Parmi ses populations on trouve le village d'At Waëban qui est

---

<sup>1</sup> Davallon Jean « A propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions », HAL, 2015, p 4

<sup>2</sup> Skounti Ahmed : « de la patrimonialisation : Comment et quand les choses deviennent-elles des patrimoines ?, Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine, Rabat-Marrakech, 2010, pp 19

situé au cœur de ce parc et dont les traditions et coutumes sont intégrées au parc et ses richesses à travers son histoire.

En mettant le parc national de Djurdjura comme thème de recherche et d'étude, notre modeste travail nous amènera au cœur de ce village et à l'étude des ses coutumes et traditions, a travers les habitants qui œuvrent au quotidien pour la sauvegarde de leurs richesses ancestrales et a transmettre une grande estime de cette nature qui leur a fourni abris et nourriture au fil des siècles de vie au cœur de ce paradis perdu, nous allons parler de leur méthodes de protection et leurs réactions sur leur ralliement au parc du Djurdjura.

Nous allons faire en sorte de présenter l'intérêt de ce parc pour les villageois et la place qu'il occupe dans le parc mais aussi toutes les richesses, aussi nombreuses qu'inestimables du parc et l'intérêt de les protéger et partager cette valeur avec les générations futures non seulement en Algérie mais aussi a travers le monde entier.

- Quelle sont les raisons qui ont amené au classement du parc par L'UNESCO comme patrimoine naturel de l'humanité ?
- Est-ce que la mise en patrimoine du parc a changé sa fonction et sa gestion ?



# Chapitre 1: Cadre méthodologique

## **Introduction :**

Tout travail scientifique se doit de suivre une méthodologie bien définie. Notre Étude n'en est pas exclue, traitant le thème de la Patrimonialisation du parc National du Djurdjura en étapes de recherche scientifique bien définie.

### **1. Le choix du Sujet :**

Le fait que l'une de nous est citoyenne du village d'At Waëban n'est pas vraiment étranger à la raison qui nous a poussés à choisir ce sujet. Etant donné que le village se situe au cœur du parc National de Djurdjura. Nous tenons à faire connaître la culture et les traditions de ce village liées étroitement au parc : labourage des champs, les jardins « Tibhirin », élevages de bœufs ...etc. Le fait que nous tenons à revaloriser la recherche effectuée sur le parc et démontrer la richesse naturelle des forêts et sommets montagneux qui habillent et qui entourent le village.

Nous tenterons de démontrer l'intérêt de protéger la richesse naturelle matérielle et immatérielle qui tendent à disparaître, inciter les habitants des villages dans et avoisinant le parc à la protection de la faune et la flore qui existent dans ce dernier et aussi démontrer l'intérêt de préserver l'état sauvage et authentique du parc. Et surtout essayer de répondre à des questions ultérieurement traitées et laissées en suspens. Et essayer d'apporter des éléments inédits et différents de ce qui a été dit auparavant

### **2. La valeur scientifique de l'étude :**

La richesse du parc consiste en sa nature sauvage et ses montagnes uniques ainsi qu'à la biodiversité qui s'y trouve car le parc représente une quantité considérable d'animaux qui y vivent à l'état sauvage et une multitude de Plantes et d'herbes médicinales qui y poussent. Notre étude nous amène à faire valoir l'intérêt du parc du point de vue écologique et son importance dans l'étude de l'écosystème et sa valorisation au niveau national et international depuis son classement au patrimoine national. Sans oublier le nombre de touristes qui visitent le parc.

### **3. Le but de l'étude :**

Le but principal de notre recherche est de démontrer l'intérêt qu'à le parc à faire partie du patrimoine national qu'il soit protégé et géré par les autorités compétentes mais aussi par les habitants voisins du parc à défendre, conserver et prouver que le parc et ses richesses sont non seulement un écosystème qui protège l'habitat des hommes mais aussi qui sont utiles à sa survie et démontrer le fait que le parc fasse partie du patrimoine protégé et crée des lois incitantes au respect de la nature et l'écologie du site.

#### **4. Les difficultés rencontrées lors de la recherche :**

Au cours de notre étude scientifique nous n'avons rencontré que très peu de difficultés, par le fait de la coopération de nombreuses personnes de notre entourage et la disponibilité des données et ouvrages divers sur le sujet. Parmi les difficultés rencontrées : l'on trouve le manque de précision chronologique lors de nos entretiens malgré l'abondance des données et des études sur le parc on a remarqué l'absence de données sur la patrimonialisation du parc.

#### **5. Les techniques de recherche :**

Nous avons eu recours à plusieurs techniques pour récolter des données utiles à notre étude mais les principales techniques utilisées sont :

L'entretien qui consiste à rencontrer des personnes et entamer un enchaînement de questions et de réponses sur un sujet bien précis, pour notre étude nous avons utilisé l'entretien semi-directif qui consiste à poser des questions à son interlocuteur et lui laisser la liberté de répondre selon la situation et à trier les réponses pour en obtenir les informations utiles à notre recherche, nous avons aussi utilisé l'observation comme méthode d'obtention d'informations, car la technique nous permet de recueillir des données sur le terrain et nous donne accès au milieu étudié et à la récolte d'information.

#### **6. Les étapes utilisées au cours de notre étude :**

Le moyen principal bien entendu est la bibliographie car les ouvrages nous ont apporté des données avérées et des informations sur des études ultérieurement faites. Nous avons eu recours au questionnaire et pour les moyens techniques nous avons utilisé un appareil photo pour illustrer notre travail et un dictaphone pour enregistrer les entretiens.

#### **7. Les hypothèses :**

Notre hypothèse est sa situation géographique, du fait qu'il se situe au cœur de la Kabylie, sa superficie considérable et sa variété entre forêts et montagnes, grottes unique mais aussi on peut supposer que le parc soit classé à cause de la nature unique et particulière, le nombre d'animaux dans le besoin de protection est minant, mais aussi sa richesse en plantes médicinales et arbres denses, plantes sauvages.

## **8. Concepts-clés :**

La définition des concepts clés dans un travail de recherche est indispensable et fondamentale.

En effet, cette tâche permet au chercheur de rendre plus explicite la compréhension du thème et la mise en place d'un cadre opérationnel d'étude le mettant à l'abri de toute confusion.

### **a. Le patrimoine :**

« Le patrimoine est un ensemble d'éléments matériels et immatériels centré sur le titulaire, qui concourt à maintenir et à développer son identité et son autonomie par adaptation, dans le temps et dans l'espace à un univers évolutif ». <sup>1</sup>

La définition complète proposée par l'association générale des conservateurs en 1969 est la suivante :

« Le patrimoine est l'ensemble de tous les biens naturels ou créés par l'homme sans limites de temps et de lieu. Il constitue l'objet de la culture. Cette notion dynamique et prospective, manifestée avec acuité dans le développement de notre civilisation, est essentiel à l'hygiène et la survie de la civilisation. Outre la mission de conservation et de transmission, elle implique la protection du patrimoine acquis et du patrimoine futur» <sup>2</sup>

### **b. Le patrimoine naturel :**

« Le patrimoine naturel sites naturels ayant des aspects culturels tels que les paysages culturels, les formations physiques, biologiques et géologiques ». <sup>3</sup>

### **c. Patrimoine culturel :**

Le patrimoine culturel dans son ensemble recouvre plusieurs catégories de patrimoine : le patrimoine culturel matériel, le patrimoine culturel mobilier (peintures, sculptures, monnaies, instruments de musiques, armes, manuscrits), le patrimoine culturel subaquatique (épaves de navire, ruines et cités enfouies sous les mers), le patrimoine culturel immatériel (traditions orales, arts du spectacle, rituels) <sup>1</sup>

### **d. L'UNESCO :**

---

<sup>1</sup> Alifriqui Mohamed, Auclair Laurent : AGDAL «Patrimoine Socio-écologique de l'Atlas Marocain» IRD, 2012, p 45

<sup>2</sup> Davallon Jean « A propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions », HAL, 2015, p 4

<sup>3</sup> voir le site [www.unesco.gov/culture](http://www.unesco.gov/culture)

« L'UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture est une agence spécialisée du système des Nations Unies. L'organisation a créé il y'a plus d'un demi-siècle, la convention créant l'UNESCO fut adoptée par la conférence de Londres en novembre 1945.

L'objectif principal de l'UNESCO est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant par l'éducation, la science, la culture et la communication, la collaborations entre nations afin s'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui sont reconnues a tous les peuples, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion »<sup>1</sup>

### **e. La patrimonialisation :**

« La patrimonialisation peut être définie comme le processus par lequel des éléments de la culture deviennent a un moment donné de l'histoire des société investis de la qualité de bien patrimonial digne d'être sauvegardé mis en valeur profité des génération actuelle et transmise aux génération futures, il s'agit d'un fait universel nouveau tout par son ampleur sans précédent que les enjeux qui le sous-tendent, c'est aussi un fait contemporain propre aux sociétés d'aujourd'hui».<sup>2</sup>

### **f. Le processus de patrimonialisation :**

Il est complexe, il ne peut être approché pour en saisir le fonctionnement sans une certaine simplification. Les expériences des pays et des communautés dans leur identification et distinction de composantes naturelles ou culturelles, matérielles, immatérielles de leur territoire ou de leur héritage montrent à la fois la diversité et la spécificité de ce processus.

Sa diversité se voit aux facteurs qui ont présidé dans chaque cas à la reconnaissance du caractère patrimonial d'un monument, d'un site, d'un objet au d'une forme d'expression culturelle .sa spécialité se lit dans les conditions, chaque fois différentes, qui sont à la base d'une telle reconnaissance, cependant l'on peut tout de même tenter l'exercice consistant à schématiser le mode de fonctionnement du processus de patrimonialisation.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Voir le site [www.unesco.org/culture](http://www.unesco.org/culture)

<sup>2</sup> Skounti Ahmed : « de la patrimonialisation : Comment et quand les choses deviennent-elles des patrimoines ?, Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine, Rabat-Marrakech, 2010, pp 19

<sup>3</sup> 1Skounti Ahmed : « de la patrimonialisation : Comment et quand les choses deviennent-elles des patrimoines ?, Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine, Rabat-Marrakech, 2010, p1

## **Conclusion :**

Dans ce chapitre nous avons décrit la méthodologie que nous allons suivre tout au long de ce travail, nous avons cité les objectifs, le but, les hypothèses, les techniques utilisées, les difficultés rencontrées et la problématique ainsi que quelques mots clés qui nous ont été utiles.

**Chapitre 2:**  
**patrimonialisation**  
**du Parc**  
**National du Djurdjura**

## **Introduction :**

Le Parc National du Djurdjura est situé au cœur du Djurdjura, c'est un lieu naturel qui représente un environnement favorable avec une riche biodiversité de toutes sortes.

Cette réserve naturelle de 18550 ha de superficie<sup>1</sup> se distingue par ses paysages diversifiés ainsi qu'un territoire abrite des habitats forestiers dont nous trouvons le cèdre de l'Atlas et le chêne vert comme des essences dominantes.

Le Parc National du Djurdjura est composé de quatre forêts : deux sur le versant Nord « Bou-Djurdjura et At Waëban » et deux sur le versant Sud « Oued Sahel et Azrou », ainsi que des pelouses qui contiennent une végétation particulière afin de gagner la nourriture pour la faune. A ces derniers s'ajoutent aussi les falaises et les escarpements rocheux. Il est classé comme réserve de biosphère et patrimoine naturel de l'humanité le 15 décembre 1997.

Les réserves végétales et animales qui existaient au niveau du parc national du Djurdjura depuis les siècles derniers, sont-elles toujours préserver ? Quelle raisons ont contribué à le classer patrimoine de l'UNESCO ?

### **I. Limites géographiques du Parc National du Djurdjura :**

Le Parc National du Djurdjura est situé au Nord de l'Algérie. Il chevauche sur les wilayas de Tizi Ouzou( versant Nord ) et de Bouira ( versant Sud ). Il se trouve à 40 Km au Sud du chef-lieu de la wilaya de Tizi Ouzou et à 30 Km au Nord du chef-lieu de la wilaya de Bouira.

Il contient 19 communes, 11 a Tizi Ouzou au Nord « Boghni, Assi Youcef, Ait Bouadou, Agouni Gueghrane, Ait Boumahdi, Ouacif, Iboudrarene, Akbil, Abi Youcef, Iferhounene et Yataféne » et 8 a Bouira au Sud « Taghzout, Bechloul, Haizer, El Esnam, Ait Laziz, Aghbalou, Saharidj, El Adjiba » répartis en 05 subdivisions de gestion, appelées secteurs dont nous trouvons 02 a Tizi Ouzou (At Waëban et Tala Guilef), 02 a Bouira (Tala Rana et Tikjda) et 01 qui chevauche sur les 02 dans la partie extrême Est (Tirourda )<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Parc National du Djurdjura « Evaluation des plans de gestion 1, 2, 3''Elaboration du plan de gestion 4 », 2013, pp 5-6

<sup>2</sup> Idem, p 4

## II. Zonage :

A partir d'un arrêté ministériel N° 57/SPM/DPPF/88 du 04 Juillet. Le Parc National du Djurdjura est divisé en cinq zone<sup>1</sup> et chaque une d'entres eux a sa valeur dont on trouve :

- Zone1 : qui parle sur la réservation intégrale et la reformation des ressources naturelles à caractère unique.
- Zone 2 : qui dite *primitive ou sauvage* renferme des milieux naturels spécifiques qui sont susceptibles de servir de lieux de comparaison avec d'autres milieux naturels dégradés ou en voie de dégradation.
- Zone 3 : qui dite de *faible croissance* peut servir au développement des activités récréatives, sportives, touristiques et au pâturage.
- Zone 4 : dite *tampon* peut être utilisée pour le camping.
- Zone 5 : avec une superficie de 976 ha.

Conformément à la loi n°11-02 du 17 février 2011 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable, le Parc National du Djurdjura est structuré en trois (03) zones :

- a) **Zone centrale**
- b) **Zone tampon**
- c) **Zone de transition**

## III. Climat et bioclimat:

a) Le climat du Parc National du Djurdjura est caractérisé par un type méditerranéen. Avec des pluies abondantes durant la saison froide et la sécheresse qui est une saison plus Courte se déroule que dans deux moine, son climat est difficile a cause d'absence de la station météorologique dans la réserve. La pluviométrie et la température de cette région résumé secteur par secteur dans on trouve<sup>2</sup>: **Secteur At Waæban** : il se caractérise par la station météorologique à proximité de la forêt de Darna à 995 m d'altitude pendant 21 ans entre (1990-2010).

- b) **Secteur Tala Guilef**
- c) **Secteur Tikjda**
- d) **Secteur Tala Rana**

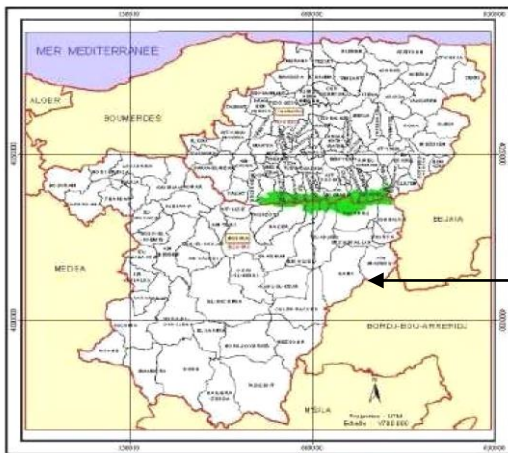
---

<sup>1</sup> Parc National du Djurdjura « Evaluation des plans de gestion 1, 2, 3''Elaboration du plan de gestion 4 », 2013,pp 6-7

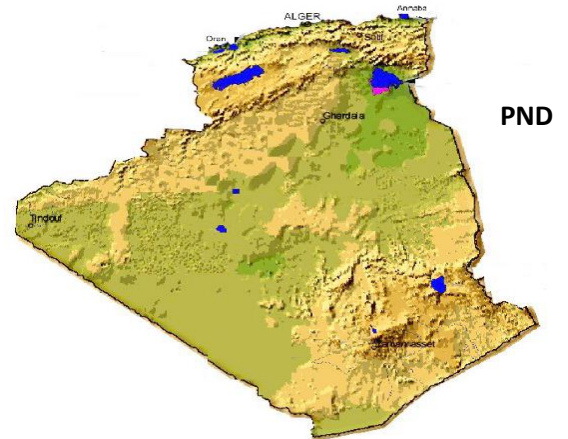
<sup>2</sup> Idem, pp 7-11

L'intensité de précipitation sur le Djurdjura détermine souvent des épaisseurs de neige considérable atteignant parfois 4 m, sa durée est de 15 jours/an en Kabylie au dessus de 1000 m d'altitude qui a un rôle très important dans la conservation aussi à la protection des semi sensibles aux gelées. Quant au phénomène de la grêle, il est d'une grande ampleur en raison du relief qui caractérise la région au printemps, ses effets sont néfastes pour la végétation, elle détruit les bourgeons et les fleurs. Le vent est particulièrement actif dans le Djurdjura. L'orientation Est-ouest du Djurdjura l'expose au vent chargé d'humidité du Nord et au vent chaud du Sud. Dans les hauteurs les plus élevées au Djurdjura l'humidité de l'air est plus importante à cause des basses températures.

Le Djurdjura est parmi les grandes régions karstiques d'Algérie. C'est une chaîne calcaire, constitué de petites écailles de calcaire de Lias, fracturées, laminées, emballées dans divers terrains plus ou moins imperméables. Les affleurements carbonatés sont très limités pour le Djurdjura, principal massif de ce type, mais la position dominante des calcaires et les précipitations assez fortes ont permis le développement de beaux karsts niveaux, avec de nombreux puits à neige et les gouffres les plus profonds d'Afrique. Le Parc National du Djurdjura renferme un nombre intéressant de cavités naturelles karstiques : gouffres, grottes, Tisrafin ou avens et autres microformes



Ouzou  
Tizi Ouzou  
PND



Localisation et limites géographiques du

**Parc National du Djurdjura<sup>1</sup>**

<sup>1</sup> Parc national du Djurdjura « Evaluation des plans de gestion 1, 2, 3''Elaboration du plan de gestion 4 », 2013, pp 6-7

#### **IV. Historique du Parc :**

La première création du parc national du Djurdjura a été effectuée en 1925 par le gouverneur de l'Algérie dans le but de la protection des espèces animales et végétales que renferme ce territoire. Dans cette date de 17 février 1925, un arrêté gouvernemental avait disposé que des forêts ou parties de forêts, leur composition botanique, leur beauté pittoresque ou leurs conditions climatiques avaient été désigné pour être des centres d'études scientifiques, de tourisme et d'estivage, pouvant être constitués en parcs nationaux de façon à soustraire l'ensemble des végétaux et des animaux existant dans leur périmètre à toute influence humaine qui s'exercerait en dehors du but de conservation et de protection poursuivie et en application à ces dispositions, dix parcs nationaux ont été constitués par divers décrets de 1923 à 1930, parmi les quels figure le Djurdjura. Celui-ci est créé par le décret du gouvernement d'Alger n 48-74 du 8 septembre 1925. Et sa création officielle été après l'indépendance le 26 juillet 1983 par le décret présidentiel n83-460 en raison de son intérêt du point de vue patrimoine naturel à conserver. Ce dernier a été érigé en réserve de biosphère le 15 décembre en 1997 par le programme Mab de l'UNESCO en raison de sa diversité biologique et ses habitats naturels, ses opportunités pour la recherche et la collaboration scientifique, la grande diversité de ses paysages géomorphologiques et naturels, la représentativité biogéographique de son territoire et ses aptitudes pour l'écodéveloppement durable, l'écotourisme et la promotion des activités sportives.<sup>1</sup>

Le Parc National du Djurdjura est géré par des gestionnaires qui ont fait quatre plans de gestion et chaque un d'eux avec ses objets par ordre de priorités :

**Entre 1999-2004 :** le premier plan de gestion avec ses objectifs comme suite d'intégration des populations locales, restauration, protection et entretien des écosystèmes, renforcement des moyens d'intervention, information et éducation et renforcement des moyens d'intervention et mener une recherche qui permet une meilleure gestion du parc.

**Entre 2006-2009 :** le deuxième plan de gestion, ses objectifs sont :

L'amélioration des connaissances sur la biodiversité et préservation de l'aire naturelle du parc et de ses ressources dans un cadre de développement durable.

Promotion de l'éducation à l'environnement et promotion de l'écotourisme.

Construction de locaux utilitaires et renforcement des moyens de travail.

Promotion des échanges, de la collaboration scientifique et l'amélioration des capacités.

---

<sup>1</sup> Direction Générale des Forêts « Parc National de Djurdjura plateforme de collaboration scientifique », février 2015 p

**Entre 2010-2014 :** le troisième plan de gestion ses objectifs sont : la sensibilisation et l'accueil du public, construction de locaux utilitaires et renforcement des moyens de travail, préservation et promotion de la biodiversité et des habitats aussi l'amélioration des connaissances sur les milieux naturels que recèle l'aire protégée, promotion de l'écotourisme, promotion des échanges, de la collaboration scientifique et l'amélioration des capacités.

**Entre 2015-2019 :** le quatrième plan de gestion, ses objectifs sont la conservation du patrimoine naturel, l'écodéveloppement et valorisation patrimoniale, éducation environnementale et sensibilisation du public, recherche scientifique, partenariat et renforcement des capacités.

## **V. Aperçu sur la collaboration scientifique :**

Les premières explorations botaniques du Djurdjura ont commencé vers les années 1870 par des botanistes étrangers comme Letourneaux « Letourneaux accompagné du médecin Corson en 1861 répertorie la flore du Djurdjura. Ils sont éblouis par la multiplicité des espèces. Ils regagnent Fort National par les grands rochers de Buadnan et tabburt n wezger. Et en 1892 dans son ouvrage, il répertorie plus de cent espèces nouvelles. Depuis, plusieurs auteurs ont explorés et travaillés sur cette région. A titre d'exemple: Debeaux qui édite un ouvrage sur la flore du Djurdjura en 1894 »<sup>1</sup> ; Lapie (1909) ; R. Maire et P. de Peyerinhof (1927) ; Dubuis et Faurel (1949) ; Quezel et Santa (1956).

Leurs études ont été axées essentiellement sur la phytogéographie, la botanique et les groupements végétaux ainsi que la faune mammalienne et aviaire d'une façon générale.

En 1970, un bureau d'études Bulgare spécialisé en études forestières « TECHNOEXPORT STROY » a réalisé une étude et a proposé un schéma directeur d'aménagement et une répartition de ce territoire en zone de gestion. Ce même schéma directeur a été utilisé par la suite pour la délimitation et le zonage du territoire du parc national après sa création en 1983.

Après, tous les travaux de recherches accomplis ont été réalisés par les universitaires nationaux. Ces travaux ont connus une évolution sporadique et sélective. Le plus souvent sans stratégies et impacts sur les problématiques posées.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> 1Abdennebi-Oularbi Houria « Communication, sociabilité et catégories alimentaires dans les communautés villageoises de Kabylie 1950-2002 », pp 132-133.

<sup>2</sup> Direction Générale des Forêts « Parc National de Djurdjura plateforme de collaboration scientifique», février 2015, pp 8-11

La mission fondamentale de protection, promotion et préservation des patrimoines naturels en place ne peut être accomplie qu'avec des suivis assidus de ces patrimoines et la planification de leur prise en charge dans le cadre d'un plan d'amélioration des connaissances et d'harmonisation d'une stratégie nationale de développement durable

Ces œuvres ne peuvent être accomplies sans l'implication des chercheurs. Le parc national continue toujours de promouvoir cette piste de collaboration. Certains aspects ont enregistré des avancées, alors que d'autres piétinent, tels que la définition des problématiques scientifiques et des axes d'intervention prioritaires. Le mode de collaboration moyennant les conventions devra évoluer des partenariats à part entière et durable. C'est l'un des points urgents qui sont inscrits à l'ordre du jour du conseil scientifique.

## **VI. Etudes financées :**

Dans le but d'améliorer les connaissances sur les milieux naturels du Parc National, ce dernier a inscrit cinq (05) études achevées ou en cours de réalisation. Ces études sont :

1. L'étude d'inventaire de la végétation supérieure.
2. L'étude d'inventaire des troupes du singe Magot.
3. L'étude et la cartographie de la sensibilité des peuplements forestiers et des risques d'incendies.
4. L'étude d'inventaire des ressources en eau mobilisables.
5. L'étude du schéma directeur d'aménagement et du zonage.

Les principaux objectifs attendus de ces études sont :

- L'amélioration et l'actualisation des connaissances sur les habitats naturels et la biodiversité.
- La réalisation de synthèses cartographiques.
- L'élaboration d'un plan d'aménagement et de développement.
- L'élaboration d'un schéma directeur de DFCI.
- La synthèse des éléments pertinents sur le phénomène d'attaque des vergers et des zones d'habitations par le singe Magot.
- compilation de l'information utile à la révision des limites du parc national, l'élaboration du

zonage à trois (03) classes et l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement.

## **VII. Les valeurs patrimoniales du Parc National du Djurdjura :**

Le Parc National du Djurdjura est caractérisé par une mosaïque d'écosystème qui se résume dans :

### **a-Falaises, Escarpements Rocheux et Eboulis :**

Habitat naturel qui regroupe tous les milieux rupicoles du Djurdjura, d'une superficie de 6907.08 ha. Ces étendues constituent des habitats privilégiés pour de nombreuses espèces.<sup>1</sup>

### **b- Les unités écologiques du parc national du Djurdjura :**

- Cèdre
- Pinède à Pin noir
- Maquis de Chêne vert
- Chêne vert
- Junipéraie à Sabine
- Subéraie
- Ripisylves
- Pelouses et pâturages
- Falaises et escarpements rocheux
- Reboisement de cèdre
- Erablière
- Cultures
- Formation à Laurier noble
- Surface nue

### **c- Ressources en eau :**

Le vaste territoire du Djurdjura appartient à deux grands bassins versants : la Soummam et le Sébaou. Les calcaires liasiques et éocènes du Djurdjura sont fortement karstifiés et constituent les principaux aquifères du massif.

La majorité des sources à gros débit leur sont rattachées. De part sa structure karstique, le Djurdjura est considéré comme une importante réserve d'eau de qualité, il est qualifié de

---

<sup>1</sup> Direction Générale des Forêts « Parc National de Djurdjura plateforme de collaboration scientifique», février 2015, p

château d'eau. Il a donné naissance à 3/7 grands cours d'eau d'Algérie (Sébaou, Soummam, Isser) <sup>1</sup>

Les eaux infiltrées dans la masse calcaire se rassemblent en véritables cours d'eau souterrains qui creusent leur lit comme le feraient des rivières superficielles. Les eaux emmagasinées sous forme de glacier (névé) ressortent en grosses résurgences d'eau, comme les sources suivantes :

- Tala Boudi (Ain Zebda) à Aghbalou,
- L'insér n bili (Ain Bili) à Iferrhounène,
- L'insér Aberkan (Ain Lak'hel) à Mzarir,
- La source vaclusienne de Tinzert, au djebel Haïzer,
- La source d'At Waeban captée pour les besoins en eau potable et pour la production d'électricité à Souk El Had (Yatafène), etc. La majorité des sources à débit important sont captées pour la satisfaction des besoins en AEP des populations riveraines. Les sources qui subsistent encore et qui sont convoitées, sont à faible débit, elles constituent un élément vital pour la flore et la faune aussi bien sauvage que domestique.

#### **d-Zones humides<sup>2</sup> :**

Elles occupent 93.6 ha, ces zones sont représentées par plusieurs cours d'eau et un lac de montagne. Ses principaux cours d'eau sont au nombre de 21 et allant de simples ruisseaux aux grands oueds coulant dans toutes les directions. Ces cours d'eau peuvent être classés en habitats spécifiques à des espèces comme le cincle plongeur, la salamandre tachetée, la tortue terrestre, les grenouilles, les poissons d'eau douce, le triton et autres.

### **VIII. Le Parc National du Djurdjura est un Patrimoine historique :**

Car de tous les temps, le Djurdjura a été considéré comme le bastion d'une multitude de résistance contre les différents colonisateurs de la région. Certains sites du Djurdjura ont été choisis par les responsables de l'armée de libération nationale pour l'installation de quartiers

---

<sup>1</sup> Idem, p

<sup>2</sup> Parc National du Djurdjura « Evaluation des plans de gestion 1, 2, 3''Elaboration du plan de gestion 4 », 2013, p 14

généraux, de refuges et d'hôpitaux. A titre d'exemple on peut citer la célèbre bataille livrée par nos valeureux combattants à Tikejda en 1958.

Durant cette année, les moudjahidines ont abattus 58 soldats français et récupérés 18 armes. Lors de cette bataille, sept (07) moudjahidines sont tombés au champ d'honneur dont le lieutenant SI LAHLOU, une stèle commémorative est érigée à l'endroit même et un monument est érigé à Tala Guilef à la mémoire des martyrs de l'armée de libération national tombés au champ d'honneur.

## **IX. Lieux de cultes et de pèlerinages<sup>1</sup> au Parc National du Djurdjura :**

Parmi les lieux qui attisent la curiosité des touristes qui le visite nous trouvons :

### **a- Lkhelwa n Haizer, Taq n Nnvi:**

C'est un plateau situé à 2.000 m d'altitude, au sud ouest de celui-ci se trouve un vaste réseau de dolines formants des puits étroits et verticaux appelés Tasreft d'ou les kabyles s'approvisionnent en neige pendant les périodes estivales. On y remarque un certain nombre de grottes appelées ifri, telle que la fameuse grotte appelée Lkhelwa n Haizer,

### **b- Tamguiguelt (Pic des cèdres) :**

Le Pic des cèdres est formé de deux plateaux de haute altitude (1.970 m), le plateau d'en bas appelé Tamguiguelt n wadda et le plateau d'en haut qui s'appelle Tamguiguelt ufella. Ces plateaux sont herbeux et ombragés par les cèdres, endroits ou se trouve la station à pivoine, ils servent de relais pour les pèlerins de Thamgout de Haizer qui font la sieste, d'où son nom de Tamguiguelt.<sup>2</sup>

### **c- Thamgout n Lalla Khedidja:**

Située dans la partie la plus orientale du versant sud du Parc National du Djurdjura, elle correspond au point le plus culminant du Djurdjura 2.308 m. D'après la légende, le nom Lalla khedidja, la bergère est celui d'une femme originaire du village Belbara, dotée d'un pouvoir surnaturel, elle avait le pouvoir de se métamorphoser en chacal

### **d- Thagantourth (Ait Mislâyenne) :**

Lieu de culte visité par des pèlerins qui viennent se recueillir et prier le Dieu d'exhausser leurs vœux.

---

<sup>1</sup> Parc National du Djurdjura «Evaluation des plans de gestion 1,2,3''Elaboration du plan de gestion 4», 2013, pp 39-41.

<sup>2</sup> Idem, p 60.

### **e- Azrou n Thor :**

C'est un lieu de culte situé à la périphérie immédiate du Parc National du Djurdjura, malheureusement à l'extérieur de ses limites officielles. Ce site abrite une grande richesse écologique qui constitue un continuum écologique pour le parc.

## **X. Effets négatifs du tourisme :**

Au cours des dernières années, le parc national du Djurdjura a connu un problème lié à la surfréquentation et à l'irrégularité de la répartition spatiotemporelle des visiteurs dans certaines parties de son territoire comme Tikjda, Tala Guilef, Boussouil et autres.<sup>1</sup>

Actuellement, la situation se complique davantage, le parc du Djurdjura fait face à un nouveau type de public qui se désintéresse absolument du parc et de ses richesses naturelles. Les mœurs de ce "nouveau public", défient les règles de la moralité, bousculent les traditions régionales et font fuir le public familial traditionnel. D'autres maux ont surgi : la vente illicite d'alcool, la production d'une immense quantité de déchets solides et les agressions de toutes sortes.

## **XI. Dégradation des conditions de vie des populations :**

Le Parc National du Djurdjura se caractérise par un tissu social très dense, surtout à sa périphérie immédiate. Cette population concerne 18 communes, réparties sur 68 villages, dont 38 dépendent de la wilaya de Tizi Ouzou et 32 de celle de Bouira.<sup>2</sup>

L'analyse socioéconomique de cette population a montré que les milieux naturels et/ou forestiers du parc ont joué de tout temps un rôle important dans la vie rurale et a participé dans l'amélioration de revenus des ménages, surtout que les conditions de vie de cette population est difficile, dégradé et précaire par la fourniture de bois d'œuvre ou de chauffage, de champignons, de plantes médicinales, de miel et d'autres produits. Ces milieux ont constitué aussi des parcours d'hiver par excellence pour les troupeaux et une source de gibiers.

---

<sup>1</sup> Parc national du Djurdjura « Evaluation des plans de gestion 1, 2, 3"Elaboration du plan de gestion 4 », 2013, p 60

<sup>2</sup> Parc national du Djurdjura « Evaluation des plans de gestion 1, 2, 3"Elaboration du plan de gestion 4 », 2013, p 60  
2Idem, p 61

## **XII. Djurdjura une réserve de biosphère :**

Le Djurdjura qui préserve un espace de hautes montagnes renferme plusieurs sortes d'espèces sur le plan floristique et faunistique.

### **1. La faune :**

Les espaces variées du Parc National du Djurdjura offrent des habitats diversifiées pour la faune riche tels que les mammifères, l'avifaune, les reptiles, les insectes, les batraciens et autres espèces existantes au niveau de ce parc.

#### **a- Les mammifères :**

Il existe dans le Parc National du Djurdjura 30 espèces de mammifères<sup>1</sup>.qui ont des habitats différents : forêts, rivières, éboulis, maquis, grottes et garrigues. Il y'a quatre 4 espèces qui ont disparues depuis longtemps dont nous trouvons ces 4 espèces :

- Lion de l'Atlas (Izem)
- Ours Brun (Ursul)
- Mouflon a manchettes (Aklouache lakhla)
- Panthère noire (Aghiles)

Et d'autres sont des espèces abondantes car parmi ces 30 espèces il reste que 10 espèces terrestre et neuf 9 espèces volantes qui sont protégés par la législation algérienne.

#### **b- Avifaune<sup>2</sup> :**

En plus des mammifères, 121 espèces d'oiseaux existent au Djurdjura dont nous trouvons une espèce accidentale qui est le Faucon de Barbarie, deux espèces probable : Cincle plongeur et le Merle à Plastron, 5 espèces rarissimes :

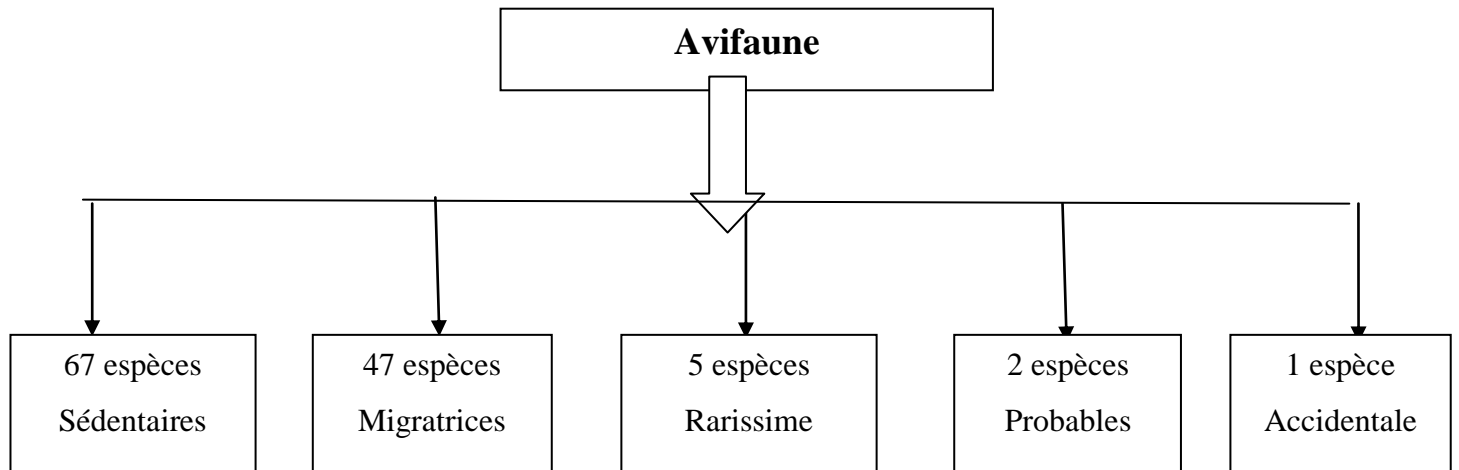
- Gypaète Barbu
- Vautour Moine
- Tchagra à tête noire
- Bec-croisé des Sapins
- Coucou geai

Et 67 espèces sédentaires et 47 espèces migratrices comme nous trouvons illustrées dans le schéma ci-dessus :

---

<sup>1</sup> Parc national du Djurdjura « Réserve de Biosphère », p 7

<sup>2</sup> Parc national du Djurdjura « Evaluation des plans de gestion 1, 2, 3 "Elaboration du plan de gestion 4", 2013, pp 26-30



### c- Les reptiles<sup>1</sup> :

Comme les autres espèces faunistique existantes au Djurdjura nous recensons 19 espèces des vertébrés rampants ou autrement dit les reptiles où nous trouvons la Tortue grecque comme espèce protégé :

<b>Les reptiles</b>			
La tortue terrestre	Le lézard Vert Européen	La Salamandre terrestre	La couleuvre Capuchon
La tortue grecque	Le psammodrome algire	La Vipère aspic	La couleuvre à collier
Le lézard Vert	Le scinque Ocellé	La vipère lataste	La couleuvre fer à cheval
Le lézard des Murailles	Le Seps tridactyle	La couleuvre de Montpellier	La couleuvre girondine
Le lézard Hispanique	La tarente de Mauritanie	La couleuvre vipérine	

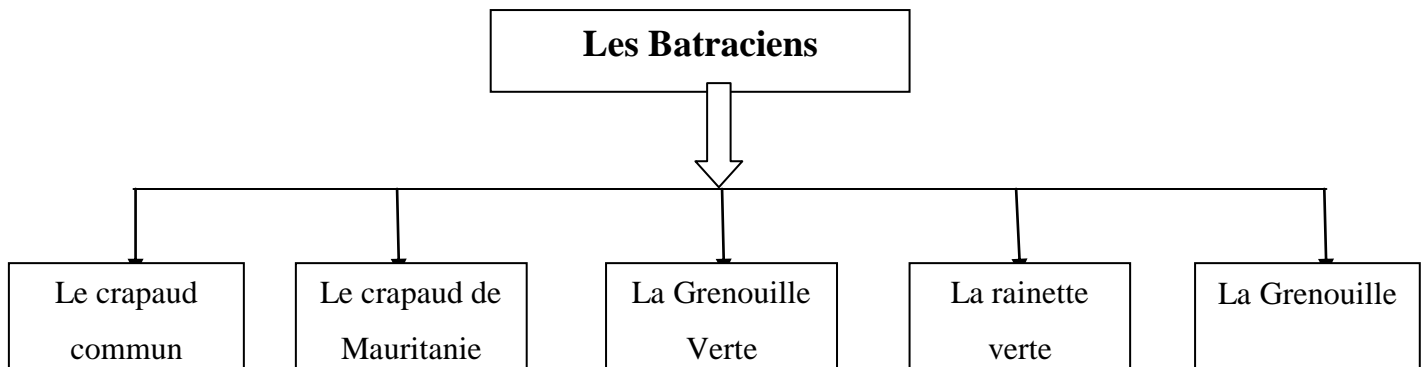
<sup>1</sup> Parc national du Djurdjura « Evaluation des plans de gestion 1, 2, 3 "Elaboration du plan de gestion 4", 2013, pp 30-31

#### **d- Les insectes<sup>1</sup>:**

Dans le parc national du Djurdjura, nous recensons également 238 types d'insectes avec 83 familles et 15 ordres.

#### **e-Les Batraciens<sup>2</sup>:**

Ce qui concerne les Batraciens nous ne comptons que cinq espèces présentes au parc.



#### **f. Les Mollusques et les Myriapodes<sup>3</sup> :**

Les Mollusques, ce type ne comporte que neuf 9 espèces recensés sur le territoire du Djurdjura et quatre 4 espèces de Myriapodes

## **2. La flore :**

La flore du parc national du Djurdjura est caractérisée par 1100 types d'espèces spécifiques et subsécifiques de végétaux<sup>4</sup> tels que les arbres, arbustes les plantes, les champignons et autres espèces végétales recensées sur ce territoire, ils appartiennent à 91 familles différentes classées par l'importance de ces types : les Ptéridophytes, les Gymnospermes et les Angiospermes repartis par les Monocotylédones et les Dicotylédones.

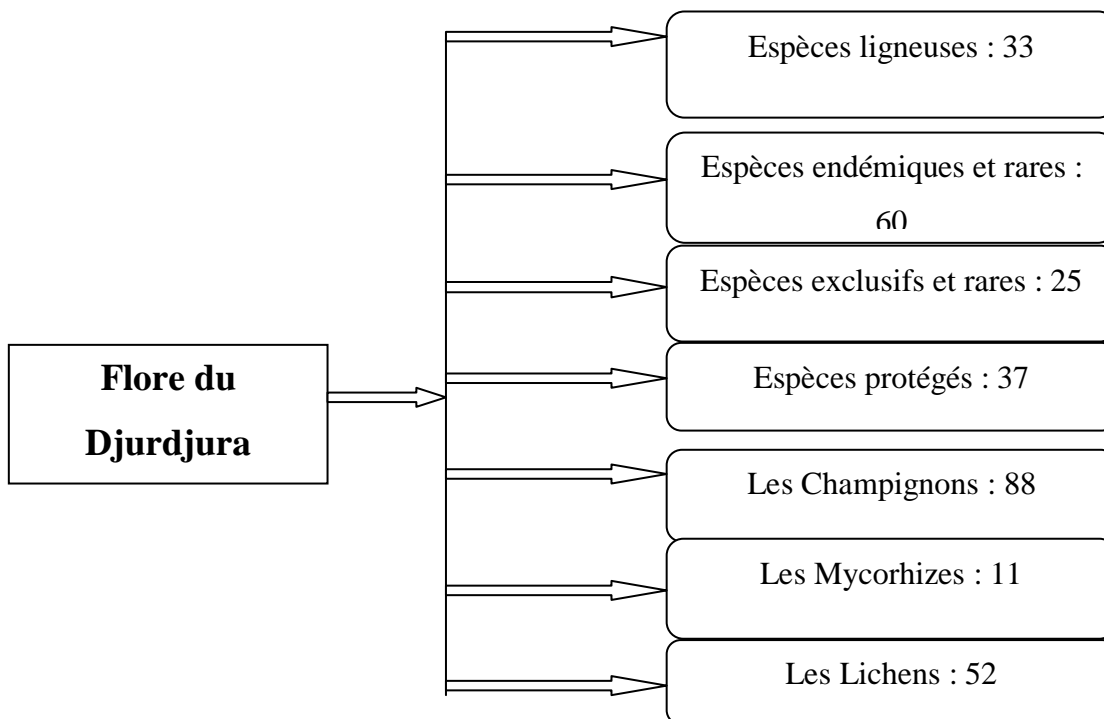
---

<sup>1</sup> Parc National du Djurdjura « Evaluation des plans de gestion 1, 2, 3 "Elaboration du plan de gestion 4", 2013, p 37

<sup>2</sup> Parc National du Djurdjura « réserve de biosphère » p 6

<sup>3</sup> Idem

<sup>4</sup> Parc National « réserve de Biosphère », p 6



### **a. Les espèces ligneuses du Djurdjura :**

L'espace large et vaste du parc national du Djurdjura est composé de plusieurs espèces ligneuses remarquables et généralement rares, nous recensons 33 espèces majeures<sup>1</sup> (Arbres et arbustes)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> 2Parc national du Djurdjura « Evaluation des plans de gestion 1, 2, 3 "Elaboration du plan de gestion 4 », 2013, PP 16-20

<sup>2</sup> Idem, pp 16-20

<b>Les espèces ligneuses du Djurdjura</b>		
Erable de Montpellier (Lqibeb)	Aubépine laciniée (Idhmim)	Prunier prostré
Erable à feuilles obtuses	Fusain latifolié de Kabylie	Chêne zéen
Erable Napolitain	Houx (Iguersel)	Nerprun des Alpes
Aulne glutineux (Asgharsif)	Genévrier sabine (Taga)	Nerprun catharitique
Amélanchier	Genévrier hémisphérique	Nerprun faux-lyciet
Epine-vinette d'Espagne	Laurier noble (Rend)	Neprun à feuilles de Myrte
Cèdre de l'Atlas (Inguel)	Chèvrefeuille arborescent (Isembel)	Saule pédicelle (Tafsent)
Micocoulier (Ibiqes)	Chèvrefeuille de Kabylie (Anaraf)	Sorbier, Alisier blanc
Corroyère (Arouz)	Pin noir du Maghreb (Azoumbi)	Alisier terminal
Cotonéaster	Peuplier noir (Asafsaf)	If commun (Tifouzel)
Azérolier (Zaarour)	Merisier (Ardhrim)	Ormeau (Oulmou)

## **b. Les espèces rares du Djurdjura :<sup>1</sup>**

### ➤ **Les espèces endémiques :**

L'espace géographique du Djurdjura est un habitat pour plusieurs types d'espèces et sous-espèces qui sont parmi les diverses plantes existantes en Algérie dont nous trouvons une espèce algéro-italienne, 33 espèces algériennes, 24 espèces maghrébines et des espèces algéro-siciliennes, et aussi des micros-taxa montagnard, plantes isolées géographiquement et autres.

### ➤ **Les espèces exclusifs :**

Le Djurdjura est composé de plusieurs lieux qui lui permettent de conserver des espèces diversifiées dont nous trouvons ces 25 taxa rares et exclusifs qui méritent une grande attention conservatoire.

## **c. Les taxa protégés au Djurdjura :**

<sup>1</sup> 1Parc national du Djurdjura « Evaluation des plans de gestion 1, 2, 3 "Elaboration du plan de gestion 4 », 2013, PP 16-24.

Parmi toutes les espèces végétales ou animales qui existent au Djurdjura, nous trouvons ces 37 espèces végétales non cultivées et protégées au niveau du parc par le décret exécutif n° 93-285 du 23 novembre 1993, notons que la plupart des espèces protégées sur l'échelle nationale, elles sont présentes au Djurdjura.

#### **d. Les Champignons, les Mycorhizes et les Lichens:**

Ces types de végétales ont assuré leurs places aussi au parc national du Djurdjura avec 88 espèces de champignons, 11 espèces de Mycorhizes et 52 espèces de lichens identifiées dans ce dernier.

### **3. La liste rouge de la flore d'intérêt patrimoniale prioritaire à la conservation du parc national du Djurdjura :**

Une liste rouge a été établie pour la conservation du parc national du Djurdjura, elle comporte 92 taxa patrimoniaux. « Les 52 taxa qui ne sont pas encore protégés doivent être ajoutés à la liste rouge nationale. Ces plantes rares doivent bénéficier rapidement d'un statut patrimonial en raison de leur caractère endémique ou exclusif et de la vulnérabilité de leurs habitats »<sup>1</sup>

#### **Conclusion :**

Le territoire du parc national du Djurdjura est vaste avec de multiples terrains et paysages et aussi un climat méditerranéen, ce qui offre des foyers pour chaque espèce existante dans ce dernier. Il a une faune et une flore riche et diversifiées, ou nous trouvons des types d'espèces qui sont protégées sur l'échelle nationale présentes au Djurdjura. Certaines espèces ont disparues mais la majorité existe toujours.

L'immensité du territoire et la riche biodiversité de ce Parc National, les connaissances sur les milieux naturels restent insuffisantes malgré les efforts fournis par les gestionnaires du parc. Pour cela nous insistons sur sa valeur qui est très importante et qui mérite d'être sauvegarder.

---

<sup>1</sup> Parc national du Djurdjura «Evaluation des plans de gestion 1,2,3 "Elaboration du plan de gestion 4», 2013, PP 16-24

# Chapitre 3: At Wa3ban au Parc du Djurdjura

## **Introduction :**

At Waëban est un village situé sur les hauteurs de la Kabylie, un village monarche entouré de forêts et de montagnes qui l'isolent de ces voisins situés au cœur du parc du Djurdjura. Village riche en culture et en traditions propre aux habitants, attachés à leurs valeurs, œuvrent au maintien de leur patrimoine culturel. Un village où l'agriculture est la principale tradition que les habitants ont hérité de leurs ancêtres, chaque famille fait en sorte de maintenir cet héritage intacte.

En quoi consiste toutes les traditions et coutumes de ce village ? que font les villageois pour préserver leur patrimoine culturel face au relinquet de leurs propriétés dans le parc ?

### **I.**

### **At Waëban au cœur**

#### **du Djurdjura :**

At wa3bane milieu forestier dépendant de la commune d'Akbil au sud ouest de Tizi-Ouzou perché sur les hauteurs de 1000 m d'altitude village entouré de montagnes rattachées au parc du Djurdjura. La forêt riche en faune et en Flore, des arbres uniques et rares tel que ciste (IFUZEL), mais aussi ressources en eau : ruisseau, bassins d'eau, rivières tel que : « tamduct n laz ,tighzert n barqis ,ighzer n walsus, alma n zega mose » sources alimentant le village en eau toute l'année, protégées par les lois intérieures du village comme indiqué dans la loi 64: « une conduite d'eau détériorée ou cassée doit impérativement être remplacée sous peine d'une amende de 200 Da par semaine jusqu'à sa réparation »<sup>1</sup>. Le village faisant partie intégrante du parc car toutes les propriétés du village sont désormais au parc. Avant le rattachement de la forêt d'at wa3ban au parc elles étaient gérées par les lois locales séparées en deux parties « ccmel » qui se situe à une certaine distance du village, considéré comme propriété public et « Lmahrat » qui se situe tout autour de village propriété privée dont chaque famille du village possède sa parcelle, ccmel et Lmahrat sont séparés par une frontière naturel appelé RESFA délimitée par les villageois.<sup>2</sup>

#### **a. Les terres communautaires (ccmel) :**

Situées à distance du village représentant en majorité la forêt d'At Waëban constituée d'arbres dont principalement le cèdre, abritant une multitude d'autres plantes sauvages

---

<sup>1</sup> les lois intérieures du village d'Ait Ouabane, p12

<sup>2</sup> **ATMAN MESSOUD** *entretien le 19/9/2017a 15h04, Ait Ouabane à son domicile*

◀ Mais aussi offrant un environnement stable a un nombre considérable d'animaux sauvages, mais aussi plein de ressource vitale pour les habitants du village. Néanmoins ces ressources sont gérées par les lois intérieures du village et tous les habitants sont contraints a les respecter, les enfreindre mène a payer une amende qui varie selon la gravité du délit commis telle la loi 48 qui le dit :« couper les arbres vert au sein de la propriété public nommée ccmel conduit l'auteur de ce délit a payer une amende de 1500Da ,suivie par la saisie du bois coupé ». <sup>1</sup>

Ces lois sont a ce jour appliquées , néanmoins des exceptions sont faites dans le cas ou un habitant est dans le besoin, est autorisé par le comité du village a recourir aux ressources de la foret, trois arbres sont marqués par trois membres du comité libre a la personne de les exploiter tel que désiré « chauffage, construction d'une maison »<sup>2</sup>il existe aussi d'autres lois protégeant ccmel la loi 28 Alqaḍ n ubelluḍ : « (cette loi qui ne peut ni être modifiée ni supprimée) il est formellement interdit de le ramasser et de faire paitre son troupeau du début du mois de novembre jusqu' à la fin du mois ,le ramassage s'effectuant du début du mois de décembre jusqu' à au 15 du mois ,a partir de cette date, libre a ceux qui veulent faire paitre son troupeau ». <sup>3</sup> Cette foret aujourd'hui fait partie du parc.

## **b. Les terres de labour (Imeḥret)**

Situées aux alentours du village, elles représentent la propriété privée chaque famille possède sa propriété, chacun est responsable de ses terres, libre de la cultiver ou de construire une maison ou autre activité telle que faire paitre son bétail ou leur construire un abri. Cultiver la terre est une tradition ancestrale, nos alleux vivaient de leurs terres, de nos jours devenue activité de loisir. Principalement pratiquée par les femmes du village qui prennent le temps de bêcher et de planter divers légumes et arbres fruitiers parmi les légumes cultivés on trouve le piment fort communément appeler « IFELFEL Awaeban » qui est une marque de fabrique du village .Cultivé en quantité et dont la qualité est unique, les femmes du village tiennent a perpétuer la tradition et a transmettre aux générations futures leurs secrets et méthodes de conservation pour cette espèce de piment unique au village.

---

<sup>1</sup> **les lois intérieure du village d'Ait Ouabane p 10**

<sup>2</sup> **IBRAHIM NOURDINE** : *entretien, 5/9/2017 a 13h20, a son domicile au village d'Ait ouabane*

<sup>3</sup>les lois intérieure du village d'Ait Ouabane p 6

La culture de potagers commence en général vers le mois de mars ou les femmes binent et plantent leur plants et semences, la saison des jardins (tibhirin) se poursuit jusqu'au début du mois d'octobre ou la dernière récolte de piment s'effectue. Les femmes veillent toujours à garder une quantité limitée de piment pour les faire sécher au soleil et veiller à retirer la semence et la maitre en sûreté pendant tout l'hiver pour la replanter au printemps venu afin de garder cette espèce authentique.<sup>1</sup>

Parmi les arbres on trouve le cerisier, car la cerise est un fruit qui s'est très bien acclimatée au village mais aussi le figuier, la richesse des montagnes d'At wa3aban en eau facilite la culture des champs. Pour réussir des potagers et des cultures l'eau est un élément vital et tous les champs et jardins du village disposent d'un système d'irrigation. Ce système n'est pas en marche toute l'année, car le village relance le système à la saison sèche. Tiririt n tregwa s'effectué en général la dernière semaine du mois de mai. jour de fête au village, ou tous les habitants sont mobilisés pour organiser durant une journée, généralement le dernier vendredi du mois de mai<sup>2</sup>, la célébration d'un sacrifice qu'on appelle timecrat, synonyme de sacrifice et de générosité, cette journée ou tous les villageois se réunissent à un endroit qui s'appelle lghut qui est un temple locale où superstitions et religion se mêlent, le sacrifice de nombreuses têtes de bétail, de moutons sont égorgés en offrande. Le sang coulé aide les prières des villageois pour avoir une bonne année de récolte.<sup>3</sup> cette tradition figurant dans les lois du village la loi 26 : « thimechret est parmi les traditions sacrées du village, pratiquée à la fin du mois de mai de chaque année ouvrant la saison de l'irrigations des champs, ne jamais la délaissier peu importe les circonstances ». <sup>4</sup>Et en ce jour les systèmes d'irrigation sont rétablis par des équipes de volontaires déployées au pied de la source pour frayer un chemin à l'eau vers tous les champs et toutes les propriétés du village. À partir de ce jour les villageois peuvent irriguer leurs champs, mais un ordre et un partage équitable se met en place dès l'arrivée de la sécheresse d'été.<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup>**IBRAHIM ARAB** : entretien, 14/10/2017 à 16h43 à son domicile

<sup>2</sup>**ATMAN MESSOUD**, entretien le 19/9/2017 à 15h04 à Ait Ouabane à son domicile

<sup>3</sup>**IBRAHIM ARAB** : entretien, 14/10/2017 à 16h43 à son domicile

<sup>4</sup> les lois intérieures du village d'Ait ouabane p6

<sup>5</sup>AIT SLIMANE AREZKI *entretien le 14/10/2107 à 18h26 a son domicile*

Ce partage strict nous est présenté dans une loi du village, la loi 27 : « la loi de l'irrigation se doit d'être respecté comme l'ont fait les ancêtres avant nous, on ne peut ni la modifier ni la supprimer, il est formellement interdit d'utiliser l'eau pour l'irrigation des champs non cultivés durant son tour ». <sup>1</sup>

### **c. La frontière (resfa):**

La frontière séparant les terres communautaires des terres de laboures (ccmel de Imehrat) n'est aucunement un terrain en soit mais juste une ligne tracée par les villageois et marquée par des éléments de la nature : arbres peints, amas de pierres, servant à séparer les propriétés privées de la propriété publique. <sup>2</sup>

### **d. La transhumance (aqdar):**

Tradition ancestrale, elle a su survivre au fil des siècles pour être peu pratiquée de nos jours du fait que les villageois ne possèdent plus beaucoup de troupeaux, Au cours du siècle dernier les villageois possédaient beaucoup de bêtes (Vaches, Moutons, Chèvres ) on pouvait même dire que chaque foyer possédait un nombre de têtes, ces derniers étaient principalement leurs nourriture de base. De nos jours faire de l'élevage est un métier que certain villageois ont choisi de faire. Comme au siècle dernier le souvenir de cette tradition reste encre dans la tradition du village. Cette tradition visant à protéger la Flore et les champs d'herbe pour faire paître les nombreux troupeaux équitablement car les villageois délimite une frontière dans la montagne. Les bergers n'ont pas le droit de la franchir avant la fin du printemps. Au cas où l'on ne respecte pas la limite, les villageois désignent deux gardiens qui surveillent cette frontière. Vers la fin du printemps, généralement le dernier vendredi, ou dimanche du mois de mai une semaine après timechret, la frontière tombe et tout les bergers du village peuvent lâcher leurs bêtes dans la montagne. Tous les troupeaux du village rejoignent les alpages et les bergers vont les surveiller a tour de rôle seules les vaches laitières sont laissées au village. Cette activité dure généralement jusqu'au 15 aout ou les nuits fraîches s'installent et les bergers peuvent rapatrier leurs bêtes au village. <sup>3</sup>

---

<sup>1</sup>AIT SLIMANE AREZKI *entretien le 14/10/2107 a 18h26 a son domicile*

<sup>2</sup>DJOUDI OMAR *entretien 13/10/2017 a 16h31 a son domicile au village*

<sup>3</sup>IBRAHIM NOURDINE : *entretien, 5/9/2017 a 13h20 a son domicile au village d'Ait ouabane*

## II. Les litiges entre tribus

C'est connu que les conflits opposant les villages kabyles voisins sont fréquents. Le village d'At Waëban ne fait pas exception au cours des années avant et après la guerre le village fut pris dans deux conflits majeurs, l'un est communal celui qui oppose la commune d'Akbil et celle que At Bouyoucef. Ce conflit a amené la violence causant le décès d'un citoyen d'At wa3ban ce qui voit naître le conflit opposant le village d'At Waëban et celui d'At Mislaien, l'histoire dit que le jour de la mort du villageois d'At Waëban.<sup>1</sup> les femmes d'At Mislaien se sont mises à crier et à pleurer la mort de ce monsieur pensant que c'était un citoyen d'At Mislaien et un homme cria que c'était pas grave, c'est juste un citoyen d'At wa3bane qui était mort, donnant naissance à une phrase devenue célèbre dans la région : « Lacar lacar d'awa3bane i yemmuten ». Ce qui vexa profondément les habitants d'At wa3ban et font de ces deux villages des frères ennemis. Cela a mené le village d'At Waëban à quitter la commune d'Akbil pour se rattacher à celle d'Iboudrarene, sans pour autant délaissier leur part des alpages pour leurs troupeaux. Mais ces pâturages ont été séparés en 4 avec le reste des villages d'Akbil « Ait Ouabane, Ait Mislaien, Awrir, Akawedj. Les frères ennemis qui sont At wa3ban et At Mislaien continuent leurs querelles en temps d'aqdar, vers la fin du printemps, début d'été se disputent sur le respect des frontières entre territoires, pour ne pas laisser les troupeaux de l'un profiter de l'herbe de son voisin. Mais au jour d'hui ces lois ne tiennent plus et la frontière a été supprimée car peu de personnes possèdent des troupeaux, et les litiges qui y résultent ont été limités car, libre à toute personne venant des deux villages de faire paître son troupeau ou bon lui semble.<sup>2</sup>

## III. . Un parc qui ne respecte pas la propriété privée :

Au terme de la guerre d'indépendance en 1962, le village qui a subi des dommages considérables est repeuplé par ses habitants. Le besoin de reconstruire était évident, pour ce fait les habitants étaient amenés à utiliser du bois pour leurs maisons. Comme principal support pour le toit « les poutres porteuses »<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup>ATMAN MESSOUD, *entretien le 19/9/2017 a 15h04 a Ait Ouabane a son domicile*

<sup>2</sup>IBRAHIM NOURDINE : *entretien, 5/9/2017 a 13h20 a son domicile au village d'Ait Ouabane*

<sup>3-</sup> **ATMAN MESSOUD**, *entretien le 19/9/2017a 15ho4 a Ait Ouabane a son domicile*

L'arbre le plus exploité est le cèdre et la découpe de bois était fréquente pour les takucatt four a céramique, utilisé par les villageois pour les tuiles des toits et la chaux servant aux murs des maisons, ce qui a mène a l'exploitation de la forêt pour les besoins fondamentaux de la communauté, non pas pour la déforestation. Après l'installation complète des villageois chez eux l'administration du parc créa des lois interdisant l'exploitation du bois venant de la forêt « ccmel », ce qui attise la colère des villageois estimant que la forêt leur appartient et libre a eux de l'exploiter selon les règles intérieures du village, aussi justes que strictes qui respectent la forêt et qui donnent droit aux habitants d'utiliser ce qu'il faut pour leur réinstallation au village.

Le ralliement de tous les terrains, mêmes privés a crée des tensions considérables entre les villageois et les autorités du parc, car le parc prend la liberté de rallier toutes les propriétés privées du village dans le territoire du parc ce qui déplait aux propriétaires des terrains « Lmehret ». Selon les lois du parc le propriétaire du terrain n'a aucunement le droit de découper un cèdre dans son terrain peu importe le danger qu'il représente, sous peine d'une amende. Si un citoyen envisage de construire une maison dans son propre terrain et possède un cèdre au milieu il doit d'abord se diriger vers les administrateurs du parc pour prendre l'autorisation de le découper et a cette autorisation s'ajoute une amende de 9000 DA a payer.

Certains terrains cultivés par les villageois sont la source de revenus principaux de certains habitants qui choisissent de vivre de leur labeur, cultivent principalement des arbres fruitiers tel que le cerisier. le cerisier est un arbre qui est adapté au climat du village et dont la récolte abonde en sa saison. Il est aujourd'hui menacé par un effet certes naturel mais aussi nocif pour la récolte qui est le singe, mis en liberté dans le parc. Ces primates détruisent, abiment toute la récolte et revenus des villageois .sans que ces derniers n'aient aucunement le droit de les chasser de leurs terres, les pertes matérielle engendrer ne sont aucunement remboursement par les autorités du parc. Ce qui mène les villageois a désapprouver les choix de la gestion du patrimoine et des territoires du parc.

Tous ces conflits opposants les villageois et la direction du parc sont gérés par le comité du village et le directeur du parc. Cela dépend entièrement de la coopération du directeur du parc. Le parc a vu défiler plusieurs directeurs au cours des années précédentes, Mr Atman Messoud a abordé ce sujet concernant un directeur en particulier, qui a pris en charge le parc de 1990-1995

et qui prenait les décisions sur la protection de la forêt en collaboration avec le comité du village ou du moins les tenait au courant de toutes lois ou décisions concernant la forêt, après le départ de ce directeur qui fut remplacé par d'autres, la relation entre le village et le parc ne resta pas toujours bonne, car un de ces directeurs en particulier qui fut jugé par les villageois pas du tout à sa place trouvant qu'il causait beaucoup de tort aux habitants du village, parmi ces torts l'on trouve le fait qu'il a imposé une amende à environ 68 personnes, la raison était le fait qu'il a trouvé des racines de cèdre dans leurs terrains sans se soucier du fait que ces cèdres ont été coupés depuis longtemps peut-être même que cela datait de l'après-guerre, durant la reconstruction du village. La direction du parc juge que ces conflits viennent du manque de communication entre les villageois et la direction du parc. Le village estime que leurs lois sont plus justes et protégeaient la propriété communale bien avant le rattachement de la forêt d'At Waëban au parc et surtout l'intérêt général des villageois sans toucher à leur propriété privée.

Ces conflits ont poussé les villageois à proposer des solutions à long terme dans le but de protéger la forêt et d'éviter l'exploitation du bois de cèdre qui engendre les conflits perpétuels avec le parc, les villageois dans l'obligation d'exploiter le bois pour le chauffage l'hiver et des éléments de la construction de leurs maisons les villageois qui ont maintes fois déposés des requêtes à la direction du parc et même auprès du secrétaire général du ministère de l'agriculture, visant à trouver des solutions pour remplacer le bois de la forêt par d'autres moyens. Ce qui a eu comme réponse un avis favorable donnant raison aux villageois et la procédure qui s'en est suivie n'a toujours pas été mise en route.

Parmi les solutions proposées par les villageois se trouve :

Parmi les principaux soucis du village le chauffage car le village a traversé des hivers rudes.

La solution proposée est le gaz de ville, l'installation de gaz permet à tous les foyers du village d'avoir le chauffage sans recourir à la découpe de bois de cèdre.<sup>1</sup>

Pour éviter la coupe de cèdres pour les utiliser comme pied droit dans la construction des maisons le village proposa que l'état mette à la disposition du village 900 pieds droits en fer pour l'utilisation commune de tous les villageois ce qui évitera l'exploitation du bois de la forêt.

Concernant le problème rencontré dans les terrains laboués des villageois concernent les singes. Les villageois proposent au parc de délimiter le territoire de ces primates pour limiter les dégâts infligés à leurs récoltes saisonnières de cerises.

---

<sup>1</sup>ATMAN MESSOUD, *entretien le 19/9/2017a 15ho4 a Ait Ouabane a son domicile*

#### **IV. La réaction des villageois sur le parc :**

Le ralliement du village et sa forêt dans le parc du Djurdjura n'a pas toujours été bien pris par les villageois d'At Waëban, non pas à cause du simple fait de faire partie du parc qui a mis sous protection l'ensemble des richesses (faune et flore) du village et de la forêt.

Leur mécontentement est dû au fait que l'administration du parc a mis des lois dépassant les frontières établies au préalable par les villageois. Les lois du parc donnent le droit aux dirigeants du parc de s'immiscer même dans la gestion des propriétés privées des villageois. Ce qui a poussé les villageois à déposer plainte à ce sujet ; les villageois qui tiennent à leurs traditions et au fait que leurs terres sont l'héritage de leurs ancêtres et sont leurs propriétés.

Les habitants pensent que faire partie du parc est en soi une chance et un avantage pour la protection de leur patrimoine, mais si la situation nuit au quotidien et aux traditions du village. Cela ne fera qu'attiser la colère et mécontentement des habitants. <sup>1</sup>

#### **V. L'impact de la patrimonialisation sur la forêt d'At Waëban et la population du village :**

Pour ainsi dire la vie au village n'a pas beaucoup changé, les améliorations apportées à la vie culturelle économique, touristique du village et de sa forêt n'est due qu'au travail des villageois et aux efforts fournis par les habitants à faire découvrir la beauté et l'originalité du village autour d'eux, ces dernières années les habitants du village ont tenu à organiser des événements entre autre le marché des femmes (ulzuz n tlawin) un événement organisé par les villageois et le comité du village chaque saison ou les femmes du village notamment celles qui cultivent leurs terres proposent aux visiteurs des produits locaux de préférence produits de saison plantes médicinales entre autre piment fort, cerise, haricots, courgettes et citrouilles. Cet événement accueille un nombre considérable de visiteurs venu dans le but d'acheter des produits locaux ou tout simplement visiter le village.

---

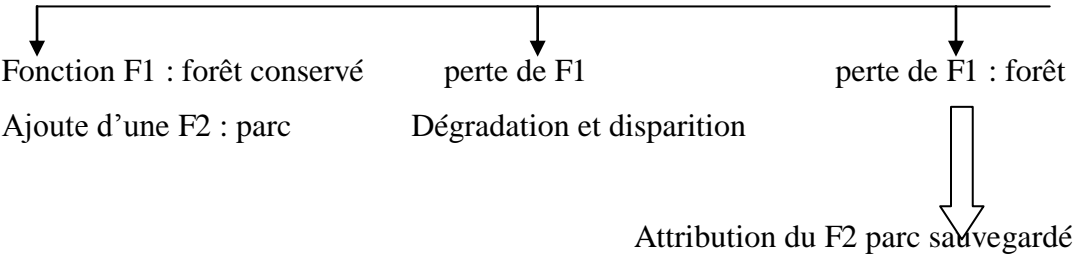
<sup>1</sup>-ATMAN MESSOUD, *entretien le 19/9/2017a 15ho4 a Ait Ouabane a son domicile*

Le marché est organisé non pas seulement dans un but lucratif mais aussi pour partager une culture et des produits venants de la culture de la terre, ou produit issue de l'artisanat locale qui prend place pour une journée. Un vendredi a l'école primaire du village cet événement ou les femmes d'At wa3ban font connaitre leurs traditions et œuvrent pour un avenir ou leurs produits s'exporteront d'autres événements culturels ont été accueillis par le village comme le festival raconte-art l'été dernier un événement qui visité par Un public nombreux, venu des quatre coins de la Kabylie mais aussi d'autres pays, dont des familles, des étudiants et des enfants, qui vont s'y retrouver pour des moments de partage et de découverte. Soit après une semaine de festivités qui a connu une participation record. Les organisateurs avaient prévu la participation de 350 artistes, tous secteurs confondus, mais ils se sont retrouvés avec plus de 800 participants. Une trentaine de wilayas étaient représentées. Il s'agit, entre autres, de Constantine, Oran, Tébessa, Tlemcen, Ghardaïa, Naâma, Biskra, Alger, Tipaza, Béjaïa, Bouira, Boumerdès et Tizi-Ouzou. Il y avait aussi 70 participants étrangers qui ont tenu à partager ces moments d'union, d'échange culturel et d'amitié. Des Tunisiens, des Français, des Congolais, des Belges, des Italiens, des Espagnols et des Allemands ont tous foulé le sol d'At Waëban, devenu un village pluriels en l'espace d'une semaine. Les visiteurs qui ont non seulement participé a un festival mais aussi fascinés par le village qui a su valoriser l'authenticité de cet élément majeur dans le parc ce qui sort non seulement le village de l'anonymat mais aussi cette nature sauvage qui constitue les atouts du village qui ont pu faire connaitre son rattachement au parc. De nombreuses recherches scientifiques ont pu être effectuées dans le secteur d'At Wa3ban dans divers domaines comme la biologie. Faisant connaitre dans le monde de la science les diverses richesses du parc.

**Conclusion :**

. Ce chapitre englobe l'intérêt que porte les villageois d'At Wa3ban aux richesses qui entoure leur vie quotidienne, avant de faire partie du parc du Djurdjura, l'héritage des terres de leurs ancêtres, qui ont survécus des années durant grâce a ces terres fertiles, dépendant de cette nature qui entoure le village, exploitant le bois pour le chauffage et les construction et même pour cuisiner, le secteur d'At Waæban a connu plusieurs changements entre la forêt d'At Waæban gérer entièrement par les villageois et son ralliement au parc du Djurdjura entièrement gérer par son administration et complément protéger. Sa fonction a été entièrement modifiée de forêt à la disposition des habitants du village, à parc naturel ou nul ne peut tirer avantage de ces richesses protégées (couper du bois).

Parc



**Schéma de processus de patrimonialisation de secteur d'At Wa3ban**

## Conclusion générale

Pour conclure notre modeste travail, notre brève étude de la patrimonialisation du parc du Djurdjura et son impacte sur le village d'At Wa3ban dont le secteur fait aujourd'hui partie de ce parc et dont la richesse naturelle est inestimable méritant d'être protégé et sauvegarder. Ses richesses sont variées entre montagnes, sources d'eau, flore dont des arbres unique en quantité considérable tel que cèdre de l'Atlas, chêne vert, garou, grand houx ,Ifuzel, et faune sauvage répertorié, dans de multiples genre, mammifères dont on trouve environ 30 espèces, l'avifaune 120 espèces, les reptiles 19 espèces, les insectes 238 espèces, les batraciens 5 espèces, les mollusques 9 genres les myriapodes 4 genres.

Cette étude est basée sur cette partie du parc qui constitue le village d'At Wa3ban et sa forêt. Il représente un milieu favorable au développement de la vie et la biodiversité , abritant une multitude inouïe d'espèces se développant à l'état sauvage, une nature protégée par les villageois, et la protection de leur propriété et de cette état sauvage par des lois locales qui ont œuvré durant des années avant et après l'arrivée du parc dans le secteur.

Les habitants qui ont si bien géré l'exploitation de ces biens communs et qui ont interdit la déforestation anarchique qui aurait pu résulter d'une mauvaise gestion, veillant à sauvegarder leurs biens intacts pour que leur culture ne s'éteignent pas et ainsi ils les transmettront aux générations futures, car c'est un héritage qui se transmet a travers les âges. Les villageois travaillent toujours à améliorer les conditions de conservation de ce patrimoine culturel et le respect des traditions qui ont survécu a l'arrivée de l'administration du parc et la gestion des terres entourant le village (même les propriétés privées).

Notre recherche qui nous a amené à parcourir ce village, dans le but de recueillir des témoignages sur l'effet de l'arrivée du parc et le rattachement du village dans le parc. Les villageois qui d'une part content de partager leurs richesses naturelles avec le reste du monde d'autre part mécontent que leurs propriétés privées soient rattachées à ce parc et ont perdu le pouvoir de décision sur leurs biens hérités de génération en génération.

Pour conclure notre recherche, nous avons pu recueillir l'avis des habitants du village sur le parc, leur réaction fut que tant que l'administration du parc n'interfère pas dans la gestion de leur bien privé, tout le monde est content. Vu que la région est classée au patrimoine et que ses richesses sont nombreuses (culturelles, naturelles et historiques).

## **Résumé en français :**

Notre zone d'étude qui est le Parc National du Djurdjura situé dans la région tellienne centrale, au Nord de l'Algérie. C'est un territoire qui a une réserve naturelle riche, une faune et une flore diversifiées qui compte des espèces rares que nous trouvons qu'au Djurdjura et des espèces protégées sur l'échelle nationale existantes dans ce dernier. Il est caractérisé par des paysages multiples offrant ainsi des foyers pour chaque espèce existante au parc. Il est aussi composé de forêts, de falaises, d'escarpements rocheux et de pelouses qui offrent la nourriture pour la faune et autres sites naturelles et même qu'il offre des opportunités pour la recherche et la collaboration scientifique. Il est érigé comme réserve de biosphère et patrimoine de l'humanité le 15 décembre 1997 par l'UNESCO.

Notre étude s'élargit pour arriver à l'un des secteurs de ce parc qui est Ait Ouabane, c'est un village situé au cœur du parc du Djurdjura. Il est également riche en culture et en traditions où l'agriculture est principale qui œuvre au maintien de son patrimoine culturel, comme il compte des arbres uniques au monde. Les citoyens de ce village préservent ces valeurs depuis l'époque, ils ont mis des lois propres à eux même avant le rattachement du village au parc national du Djurdjura, mais après le rattachement les villageois ne se contentent pas des lois indiquées et imposées par l'administration du parc qui dépassent les frontières établies par les citoyens, arriver même à se mêler des propriétés privés.

Les habitants pensent que faire partie du parc est un avantage afin de protéger leur patrimoine, mais si la situation ne se règle pas cela ne va attiser que leur colère.

Le rattachement du village au parc doit apporter des avantages au village et également au parc non pas le contraire, car l'union des deux côtés règlera bien d'éventuelles conflits.

## **Agzul :**

Tazrawt nney nebna-tt yef Urti ayelnaw n ġerġer i d-yezgan di tell alemmas deg ugafa n tmurt n Lezzayer. D yiwet n tama yesean agama d anesbayur, ama d imyan ama d iyersiwen i la yettenqedwan tagara-agi. Adgan n wurti-agi wulmen dayen kan i yimyan akked iyersiwen, imi tella tezgi, ula d isekla inegren anida nniġen am yifuzzal, icerfan, ucwaren, inurar, d walmaten, d-yettaken tagella n yiyersiwen, deg ttafen yimyan iman-nsen.

Urti-agi d adeg I yinadiyen n tussna ladya wid n tussna n ugama, ass-a yettwaħsab seg wadgan iyef tessēbibir tseqamut n UNESCO, seg wass n 15 duġember 1997.

Nefren deg unadi-agi nney ad d-nezrew yiwet n tama i d-yezgan deg ul n wurti-agi, tagi d tama n At Waēban. Yer imezday n taddart-agi ad naf mazal ttaran azal i yidles, d wansayen n tmetti taqbaylit. Mazal tafellaħt d lsas n tudert n waṭas n yimezday deg taddart-agi.

Deg taddart-agi mazal teddun yef yilugan (leqwanen) i txeddem tejmaet. Seg zik at taddart ttħaraben yef ugama-nsen imi tella lextiya yef win ara yesxesren, maca tura kecmen-d yilugan n tdebla, aħat sluyen cwiṭ tamduct imi wwġen ula yer wayla n yimdanen.

Imezday n taddart-agi ġemeen ad gerzen lecyal ugar seg wasmi tuyal tezgi-nni tdel s useħbiber n UNESCO, maca tadebla yesselħuyen lecyal ar tura ur d-tefki ara udem yessefraħan.

Asirem n yimezday ad kksent temcukkal yellan, ma ulac ugaden ad yennerni reffu ara d-yawin lemġara tameqqrant i snat tamiwin.

## **Bibliographie :**

### **Ouvrage :**

- Auclair. L et Alifriqui. M « Agdal : Patrimoine Socio-écologique de l'Atlas Marocain », Ed-IRD, 2012
- Boulifa Si Amer « Le Djurdjura à travers l'histoire » J.Bringau, Alger, 1925
- Davallon .J « A propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions », HAL, 2015
- Deliege. R « Anthropologie Sociale et Culturelle », bruxelles, 1995
- Haddadou.M.A « Le guide de la culture Bérbère. ina-yas, Alger.2002
- Hanoteau .A & Letourneux.A « La Kabylie et les coutumes Kabyle » tome 1, 2<sup>ème</sup> éd-revue et augmenté, paris, 2003
- Hanoteau .A & Letourneux.A « Les coutumes Kabyles : organisation politique et administration, pouvoir judiciaire », paris, chalamel, 1869
- Genevois.H « La terre : pour les Kabyles, ses bien faits, ses mystères», Fort national, FDB, 1972
- Mauss.M « Sociologie et Anthropologie », paris, PUF, 1950
- Pritchard E.E « Anthropologie Social », paris, payot, 1969

### **Sources :**

- Parc National du Djurdjura « Evaluation des plans de gestion 1, 2, 3 » Elaboration du plan de gestion 4 », 2013
- Direction Générale des Forêts Parc National du Djurdjura « plateforme de collaboration scientifique », février 2015
- Parc National du Djurdjura « Réserve de Biosphère »

### **Mémoires et thèses :**

- Haddad Tassadit Mémoire de fin d'études, Ecologie trophique et occupation de l'espace chez le chacal doré (*canis aureus algirensis* w.1841) dans le parc national de Djurdjura (Forêt d'ait-ouabane), 2012
- Mekati Henia Mémoire de fin d'études, « Dans quelle mesure le tourisme en zone de montagne peut-il contribuer au développement local de la Kabylie ? »

- Abdennebi-oularbi Houria thèse de doctorat « Communication, sociabilité et catégories alimentaires dans les communautés villageoises de Kabylie 1950-2002 ».
- Skounti Ahmed « De la patrimonialisation, comment et quand les choses deviennent-elles des patrimoines », institut National des sciences de l'archéologie et du patrimoine, Rabat, Marrakech

### **Dictionnaires :**

- Fetall. G « Dictionnaire de Sociologie », paris, 2004
- Bonte. P « Dictionnaire de l'Ethnologie et de l'Anthropologie », paris, PUF, 1991

## Présentation des entretiens :

Notre sortie sur le terrain a été au sein du village d'At Waëban et aussi a la direction du Parc National du Djurdjura où nous avons eu la chance de récolter des informations essentielles et importantes qui ont été cachées ou bien sous voilées.

La seule difficulté que nous avons rencontrée pendant notre sortie sur le terrain c'est que les personnes avec qui nous avons fait des interviews ne se souviennent pas des dates exactes, à part cela tout s'est bien passé.

Nos entretiens ont été réalisés grâce à des citoyens du village

Nom Complet	Age	Son parcours
M.Y	52 ans	Directeur du Parc National du Djurdjura
ATMAN Messaoud		Citoyen du village At Waëban, Ex responsable du village et retraité de l'enseignement primaire.
IBRAHIM Arab	85 ans	Citoyen du village, Ex représentant du village At Waëban
DJOUDI Omar	75 ans	Citoyen du village At Waëban, Ex chef de commune d'Akbil et retraité de l'enseignement primaire
AIT SLIMANE Arezki	68 ans	Citoyen du village At Waëban et Ex membre de comité du village
OUAZZI Mohend Idir	84 ans	Citoyen du village At Waëban
IBRAHIM Nourdine	62ans	Citoyen du village et ex membre du comité du village

## **Entretiens en Tamazight:**

**Twalađ le parc national du Djurdjura yekcem ar l'UNESCO, Acu i tenniđ deg secteur agi nney i ttekin yur-s, est-ce que yesæa tilisa negh ala ?**

Akk le parc ihuz akk taddart, taddart attan daxel n le parc, mi nekni zik uqbel ad yili d le parc yella d lyaba qqaren-as lyaba At waeban, lyaba-agi tefreq yella ccmel, yella lmeħret. Ccmel dayen yeenan le public communal, lmeħret imawlan. Nekni d le parc nesea un petit problème di cceyl-agi c'est-à-dire nebya ad nemħud, ccmel ansi yuƷal, lmeħret ansi yuƷal, yeeni talast nekni neqqar-as rresfa. Si rresfa d asawen d ccmel public, si rresfa d akessar n imawlan c'est-à-dire propriété privé, maena tura seg wasmi yuƷal d le parc taddart tuƷal d le parc, lukan ad yemyi ubawal di tebhirt inu ak inin ur tettami ara memnoue atsamid, dayen ad xedmey tibhirt ad eeddin yidawen ad tt-rwin ak inin ur ten-neq ara, wagi c'est un problème i yellan gar taddart akked le parc.

**Acu n les années ideg i tebyam ad mħudem akked le parc ? Est-ce que le parc qeblen ad mħudem gara sen ney xati ?**

Nutni ur qbilen ara, même leibad-agi ala ixedmen tiferkiwin- nsen ad sedharen iħerqan-nsen n imawlan-nsen byan ad skecmen iman-nsen, acu kan ur ufin ara iman-nsen elaxater ula d nekni ur neshil ara. Yiwen ubrid fkan-d même ixeddamen pour recenser akk tiferkiwin ina yettwaxedmen s idis n lyaba, nekkini personnellement ruħey ar le directeur n yimiren, n teswiēt nni Gasu yenna-k ma tesseam leeqed c'est-à-dire am win ara k-yinin macci d aylanwen, netta d acerfawi ideg is posiƷ la question nniƷ-as ur zriƷ ara di luđa ina n ccerfa ma tessea leeqed deg wayla-nwen neƷ ala, anef ead a nekni deg udrar-agi donc les problèmes agi mazal-iten ar tura, atan twalađ leibad msakit ad tteasan tiferkiwin nsen amar atent-ccen yidawen, ad yeyfel ssaæa, aqli nekkini Ʒefley yiwwas dihinna, yiwwas iyefley ccan-tt akk donc macci d cyel, nekkini ad tteasay taferka-w Ʒef yidawen, leibad ad yesæu taqeđeit n lmal ilaq att-yeks akken ur tkeccem ara Ʒer lemđerra, nekkini iddu ad iruħ kra ixedmey, llan ifellaħen msakit d anect-nni i ttrağun, kra ixedmen aseggas kamel aƷrum n warraw-nsen ad ruħen at diterwin, wagi macci d lħeq donc idawen-agi, ils sont protégés par la loi d ssaħ protegin ten, mais jmae akin lmal-ik, netta ur iyi d-yettawed, nek ur tneqqay, le problème agi mazal-it toujours yid-sen.

## **Nnan-iyi-d tilisa-agi byan atent-id sizen şhab n le parc ?**

Non le parc macci att-id sizen, le parc wwin kulec, taddart wwin-tt, ixxamen-agi nney wwin-ten, wwin même asamar-agi, macci kan d lyaba, wwin-ay nekni, wwin At Mislayen, wwin At eëllawa, wwin nnefs n''darna'', wwin nnefs n''Tala n Tazart'', mais taddart nney attan s daxel n le parc, ixxamen-nney aten-in s daxel n le parc. Donc macci d tidirin idiri anili nekni daxel n le parc, maëlich ad nili di le parc mais ilaq ad nemsefham, mais ilaq le parc agi ad yili di lfayda n taddart, ma yella di lexsara n taddart ula iwumit, ilaq ad yili di lfayda, ilaq anesfaydi deg-s, dabors nekni nesëa lqanun n taddart is-inettharab yef lyaba-agi.

## **Avant akk déjà le parc ad yefk lqanun, taddart txedm-as lqanun ?**

Qbel ad yuçal d le parc, taddart tesëa lqanun, ad dmeç ma yella d tiferkiwin n medden, yal yiwen ad yexdem ayen id-as yehwan, yezmer ad yeyçdel abawal, ad yezzu heb lemlik ney ad yeyçdelabawal, ad iruḥ ad yebnu yis, yis i nbennu zik ur nesëi ara zik asyar, neaatawid icawiyen, neccar ibawal ina xedmen imadriyen, xedmen lluh, xedmen tifegagin, mais seg wasmi yuçal d le parc, abawal yuçal c'est sacré, win ara t-igezmen d lḥebs, lqanun d lḥebs, donc tura ayla-nni nney yekcem di lqanun n le parc mais mebla ma yehwa-ay, ass-agi tura ad yexdem wabeaḍ ad yebnu, ad iruḥ ad yebnu, ma yesëa abawal deg umkan-nni ideg ara yebnu, ur yesëi ara le droit at-yeyçdel alamma s l'autorisation, ilaq ad ixelles. Ad neddem Naser at uezzi twalaḍ anda i yebna atan s daxel n taddart yesëa abawal almi iruḥ yewwid l'autorisation ixelmles 9000 DA bac ad yeyçdel abawal-nni ad yebnu. Abawal ines ixelles fell-as, tagi d lemderra I taddart. Mi id creyin kan akken le parc, il y'a un chef de parc dagi n At Sëada d argaz n leali imiren d nek i d le chef n taddart ur ixeddem lḥağa ma yella ur iyi-d icawer ara.

## **Anta l'année ?**

Akken nni les années nni gar 90 d 95, ur ixeddem ara lḥağa ma ur iyi-d-icawer ara, après netta mi iruḥ ibeddel, yeçleb ad iruḥ syagi iruḥ ar Mostaganem waqila, fkan-d yiwen iḍur mliḥ taddart yeskidib, on l'a expulser syagi, yeskidib yef lyaci dagi, yessufyed la carte i 68 n medden di lbaṭel n rebbi, ayyer parceque yufa-d lḡedra n ubawal de wayla-w asen-yini wilant wayla-agi as-inin n Messoud Atman ad iyi-d-yessufey la carte, lḡedra-nni yezmer ad tili teyli di cesser le feu en 62 ney 63 axater imiren ngezzem ibuwal, nettawid icawiyen, necren-ten axater taddart nney tedrem. Mi i n3awed taddart s ibuwal-agi akk i n3awed sseqf n yixxamen alors yessufyed la carte llan wiyad asen-yini wilan taferka-agi asinin n leflan, netta macci ines, ur sinen ara leibad ur sein ara akk ayla-nsen dinna, à partir de la i nes3a lmuckil yid-sen,

nekni d shab le parc agi, iruhed le directeur nni ajdid yiwen ubrid yer dagi atas i hedrey yides yefka-d akka ameslay ma3na ur itebeq ara, ajijli agi yellan dya akka tura yes3a les problèmes, xedmey déjà les rapports aten-i les doubles ar yuri, Imacakil d netta iten-id ixelqen macci d nekni iten-id ixelqen.

### **Amek d netta iten-id ixelqen ?**

Voilà premièrement nek seiḡ ayla-w yeḡḡa-yi-t-id baba, dahin at zzuḡ dayen iyi hwan, mais le parc je le touche pas, ayla n ccmel-agi tezriḡ nesewway lḡir akken ad nebnu atan nesēa takucett ahat tesnemtt iwesawen-agi att-tebēem abrid imerḡen, nes3a takucett n taddart, yiwet n lḡir, yiwet n uqarmud d tiqdimin, ma yeseww yiwen takucett n lḡir akken ad yebnu axxam-is macci akken ad yezenz. Le comité n taddart att-ruḡ as tēellem, ad dmen tlatan n tsufa di ccmel, tisufa ur nettarew ara abelud tbda apres tlata-agi ideber aqaru-s donc taddart thureb mi ara nettēf yiwen yegzem isgaren di ccmel nettekkes-as-ten yerna ad ixelles un proces anesizi isgaren-nni personne n'a le droit de toucher ccmel.

Ma d lmehret d ayla-w d ayla n baba ur d-iyi ttalas ara wabeaḡ, i tura ata aya ccetwa la lgaz, la walo, admten warra-nnegh seg usemmid parceque seiḡ tisufa nney lxir- ina ixelqit-id rebbi bach anestemta3 ghir bach anesexdem, l3ebd iwumi itid yexleq macci ixelqit-id kan akka-agi atettwalid dssah il faut pas detruire pour un plaisir mais pour un besoin, ilaq nekk seiḡ tisufa dagi , ccetwa tew3er ur s3igh ara les moyens swayes ara sehmuḡ, arraw-iw ad gezmegh tisufa ur neqqegh ara arraw-iw seg usemmidh, ur s3igh ara les moyens llan wiyadh ur zmiren ara ad aghen lmazot, la solution agi neqqar ittid wahed 20 ans agi i tneqqar i le parc, tebyam ur nettami ara tisufa awitayid lgaz, xelles macci batel, on va payer ma yella lgaz, yewwded evidemment ur tneseryay ara batel, ay-id yesqam rxis yef tsufa, dgha xedmy-as i wagi nnigh-as ma tebyid ur nettami ara les pieds droits fkaḡ- id 900 pieds droits n wuzzal, d nekk ara k-idemnen ma3ac ad tafed un pied droit yeyli dahi parceque l3ebd ilaq ad yebnu axxam-is s wacu ara t-yebnu, ma seiḡ les pieds droits dagi n taddart atan aten ttakey i l3ibad s nnuba mi yexdem aten-id yerr, nes3a dagi di taddart i wacu iwumi ara iruh ad yegzem, mebla ma tennid- as ur ttruhu ara ur yettruhu ara, yes3a les pieds droits n wuzzal lhan ttreglin i wacu iwumi ara d-yegzem ad yettbibi syahi alamma dagi, yerna promin-ay, xedeēn, il y'a une promesse aten-id awin xedeēn donc on sait pas, nek ruhey zriḡ-d même ruhegh s axxam n le secretaire générale du ministère de l'agriculture. Wwin-ay un rapport yenna-k d lheq nwen parceque il fait partie de l'agriculture, yenna-k ma yella ccmel agi ilaq awent nefka-t xedmem d lyella awen-t nefk.

### **Nnan-d mème tayasawt waqila interdit ?**

Non, non tayasawt xati kessen akk medden, ce n'est pas interdit, ma yella att samidh ttejra c'est interdi. Atan si Hemich lukan macchi d nek is-ixedmen un rapport wellah ar tili at-awin yer lhebs di teyzut yufa tabawlt akka d tamectuht di teyzut ufan-tid mi itt-id-igezzem niqal ar lhebs.

### **Waqila mème lehcaawec-agi imectah zaetar, nnaenaε, c'est interdit aten-id kksegh ?**

Ah wagi je le crois pas ttjur ttjur, nutni ttharaben yef ubawal, abawal c'est beaucoup plus 3ziz ubawal, ttharaben mlih yef ubawal.

Déjà dagi yur-ney nes3a yiwet n ttejra qlilet di le monde ifuzal, ttejra isem-is ifuzal c'est-à-dire tif uzzal teqwa kter n wuzal zik sexdamen-tt medden am la dale att-xedmen ak-agi nnig tewwura ad rnun fell-as lebni mazal-itent ar tura dagi di tiyilt d axxam aqdim. Axxam n Tawes At Mæmmer deg uyalad n dda moh mazal-itent ar tura 100 sna, ur ilehhu ara deg-sent umesmar, d sah yif uzzal ur irekku, tagi d ssah d ttejra qlilet, tagi d sah ilaq att-proteger axater teqqimed akk-agi yisem-is umkan-nni ideg id meqqit isem-is ifuzzal. Ma ulac ma d lehcic negh ad huced wigi akk normale parceque lehcic nettmattat ass-agi ad yemghi d azegzaw apres ad yeffey fell-as unebdu ad yemmet. Donc ttjur, abawal, tisufa axater nekni la region agi n At Waεban llant ttjur unique di le monde.

### **Acu ara k-iniy imsecciwen yettilin gar tudrin, nufa-d qqaren-d yettili un bagarre gar At Waεban d At Mislalen yef udrar est-ce que ghef tlisa ney d asexdem it nesexdam nekni d ayla-nse nutni?**

Non adrar d adrar n At Mislalen axater nekni, At Mislalen, Aqawej, Awrir, At Waεban akken I nefreq yiwen udrum nefreq akken, yella sebba ayyer nefreq axater zik-nni nekni nella n Uqbil nettnay nekni d l3erc ina n At Bu Youcef jmie At Waεban, At Mislalen, Awrir, Aqawej, adrar icerk-ay, nettnayyef wedrar At Kheggar, Ichelaben, dya yemmutted deg umennuy nni yiwen uw3ban apres sut Mislalen tmeğident, yejba-dyiwen umislalen yenna-ament la car la car d yiwennuwa3ban i yemmuten, twaladh yeqqimed umeslay-agi la car la car d awa3ban i yemmuten, apres At Wa3ban iyad-iten lhal taxren-d seg uqbil uyalen yer Ibudraren. Mi netaxer nefreq adrar nferq-it yef 4 donc isah-ay -d wayla nney ma3na nekni ssut wa3ban nhemmel anecc ayla n At Mislalen, yerna melmi nettnay, nettnaykan di tefsut, mois de juin mi ara nesali aqdar.

### **Amek i tesalayem aqdar ?**

Nesalay aqdar zik-nni adrar-agi n taddart-agi tesa lqanun ines mi d tafsut at nheğger ca veut dire ur ilaq ara ad yeks lmal, nxeddem l3esa akken ur tettakren imeksawen sin n medden i wass s nnuba akk taddart, ad tt3asan sin n medden, apres taddart ad ksen ldjiha agi ukessar

imeksawen ma ulac ur d-yettak ara lehcic, mi ara ten-heġer akken di tefsut la semaine tamezwarut n juin axater n xeddem timecret nesalay aqdar , ad dmedh le 28 negh le 29 c'est-à-dire imiren d lhed negh ljem3a n mois de mai, ad nesali aqdar, izgaren wat wa3ban ad alin c'est obligatoire a part tisita itezgen tafunast yurwen, tin itezgen tina xati ur tt-ihuz ara lqanun ma ulac ilaq att-salid bna dem ad yessali izgaren-is ma ur tebyid ara aten-tesalid ma3lic ma3na att-ksedh nnuba-k, xas ur ttalin ara yezgaren ad yeks nnuba nkes-iten dinna si la fin de mai alamma d 15 aout syinna yal yiwen yal yiwen yezmer ad isub izgaren-is axater semmed lhal deg yid ma ulac helken yizgaren, apres mi nessuli aqdar ad Sali ula d nutni aqdar nettnay nkes asen adrar-agi nsen si tizi gher da timezzuyin neqqar-asen timezzuyin adrar At Mislalen nekkas-ament nettmerza ad ruhen ad awin lmal nekni at-id nerr nettmerza amerzu nni kan n watmaten macci dya, la periode nni kan apres xlas, tura lqanun nni ulac tura atan izgaren kessen 24 sur 24 tous les jours, tura lehcic ur d imeqqi ara att ruhed s adrar att- tekfute fsut ur tettafed ara akk lehcic axater ccan-t kan akken d azegzaw neysxesrent s idaren-nsen axater yettuqet fell-as lmal maca ur nettnay ara akka s ufus, d amennuydaya , temps en temps ad nnayen akka sin imeksawen winna d imeksawen, sin imeksawen yiwen n At Wa3ban wayed n At Mislalen dayen il n y'a pas probleme ur sawaden ara ad nnayen tdert nneyakka.

### **I tyesawt gar zik d tura macci anect-nni n tqed3iyin gar zik d tura neqsent ?**

Tiqedeiyin neqqsent ma d izgaren nernan axater zik d acu sean medden n yizgaren tayuga ikerzen tafunast negh snat , mais tiqedeiyin n lmal yal axxam yesea taqed3it, zik ulac axxam axater syis I tteicin medden teticin s tfellaht yal taddart tesa taqedeit nni, ass-agi izgaren macci d izgaren nni ikerzen ney d tisita, izgaren-agi n le commerce , lqanun n wedrar zik ur ilaq ara ad yawi yiwen izgaren ad ksen deg udrar siwa ma yella aten ye3lef, ilaq ad 3elfen axater ad yawi ad itejer interdit ayjer mezzi wedrar ur yehriz ara wama ass-agi c'est libre llan wid yesean alamma d 60 ney70 n yizgaren, adrar ur yehriz ara, ccan adrar n at uzban , adrar At Mislalen, ccan adrar ina n turda, u r yehriz ara n At Kheggar ur hrizen ara akk ayjer qwan fell-as yizgaren tiqed3iwin n lmal tura ur zriy ara ma 5 negh 6 I yellan c'est tout neqsent 70% macci kan mamnou3 ccyel-agi, ad yekonfiski yiwen lmal I wayed. Ma d taferka-agi id yeġġa baba d tibhirt ad afey lmal dinna j'ai pas le droit at-kksey lmal I wabead sei y le droit ad careey ad Ixelles ayen yesexser mais pas ad xedmey la justice s ufus-iw ala le juge I yesean le droit ad yexdem la justice mais di teswiet nni dagi d irumyen I yellan, la justice irumyen ur nezri ara leibad ur zrin ara ur sinen ara lqanun dayagi ad ruhen ad awin lmal après ad ruhen ar At Waeban, ad rren lmal I winna.

## **Comment les tribus ont réagit?**

Ah non ur neqbil ara nes3a même l morasalat yef cceyl-agi même lwazir nceyyeε-as mais ula d taddart classer tura si taddart le comité n taddart a classer ur tumunt ara ur neqbil ara. Cceyl-agi nezmer ad nekkes le parc agi ad nekkes akk , mais il n y'a pas de parc a At waεban soit ad yili le parc avec condition ney ur yettili ara axater ma ad idur le parc imezday n At Waεban idur-iten mlih , idur-iten s yidawen idur-iten mi ara kecmen di lecyal nneydonc idur. Mais taddart ur teffiy ara yef lqanun deg wayen ilaq txedm-iten deg wayen iten-idur tugi-ten taddart texdem leqwanen teproteger ayla n ddewla, simal teproteger lmehret amek on protege ayla-m ney tu protege ayla-w yal yiwen il protege ayla-s, yal yiwen yes3a ayla-s attan lyaba attan nnig wexxam nneyd le parc ihin dayen mais yes3a imawlan , atan nnig n At Brahim, mi jjan akk medden tamurt yuyal d lyaba, atan yrwwed-ay -d umaday almi d axxam seg yidelli kan iteksey axater neffey akk tamurt c'est-à-dire widak ixedmen tamurt ruhen imawlan n tmurt mmuten widak-agi id yeqqimen surtout arraw-nneyur xedmen ara akk tamurt, ayyer zik tamurt xedmen-tt medden mhettem lukan macci mhettem ur tt-xedmen ara tura leibad sean axeddim axir n tmurt tabaεen ayrum.

## **Entretiens transcrits en français :**

### **1. Que pouvez-vous nous dire sur votre forêt qui est reliée au parc ? Comment elle est séparée est ce qu'il ya une frontière qui sépare le village du parc et est ce que vous avez des conflits avec la direction du parc à propos de sa ?**

Tout le parc touche le village, car le village est au cœur du parc, mais avant d'être un parc, il était une forêt appelée forêt d At Wa3ban .Cette forêt est séparée en deux: il y'a ccmel, il y'a lmehrat :

ccmel : c'est ce qui concerne le public communal.

lmehret : c'est une propriété privée.

Le village a un problème avec le parc par rapport a ce point puisqu'ils veulent faire des limites pour ccmel et lmehret portant un point séparatif appelé rresfa au dessus de rresfa c'est la propriété public ccmel et au dessous c'est la propriété privée lmehret mais de puis qu'il est devenu parc le village est devenu parc, toutes les lois du parc elles sont appliquées sur le village, ils n'ont pas le droit de faire quoi que se soit sans autorisation. Car si l'arbre du cèdre pousse dans la propriété privée, tu n'aura pas le droit de la découper même si c'est un danger il faut d'abord avoir l'autorisation pour faire sa si non ils vont payer un procès pour

avoir touchés, un citoyen du village voulant construire une maison si le cèdre entoure la place ou il veut construire il ne peut pas la découper sans autorisation, et même s'il prend l'autorisation il paye 9000da en plus.

Le village connu par la bonne qualité des cerises s'ils ne surveillent pas leurs propriétés les singes mangent tous et détruisent tout et si cela arrive, personne ne remboursera les dégâts en plus c'est formellement interdit de les toucher. Malgré qu'ils ya certains gens, c'est elles la source de leurs vie s'il ya pas cette fortune, ils restent sans argent, sans nourriture, sans rien. Les singes sont protégées par le parc c'est vrai mais il faut les garder loin de la propriété privée.

Cela dépend aussi du directeur qui tient en charge le parc, a la période entre 1990 et 1995, il y avait un directeur qui mettait toujours les responsables du village au courant de tout ce qui se passe et ne touchent pas les propriétés privées.

Après celui la quand il a quitté il est remplacé par un autre directeur, il a causé beaucoup de mal pour le village, il a fait des procès pour 68 personnes sans raison parce qu'il a trouvé la racine de l'arbre du cèdre dans leurs propriétés, il n'a pas cherché est ce que c'est lui qui la couper ou bien elle était resté comme une tache après la fin de la guerre le village était complètement détruit, on a utilisé le cèdre pour reconstruire les maisons et c'est a partir de la que nous avons eue des conflits avec le parc.

Les responsables du parc parle toujours sans résultat, donne des promesses sans rien tenir les conflits c'est eux qui les ont créés c'est pas nous, les citoyens du village ne touchent jamais la propriété public puisque le comité du village ont mis des lois concernant ce sujet, celui qui touche paye une amende, personne n'a le droit de toucher cemel mais ce qui concerne Imehrat c'est la propriété privé je fais ce que je veux, la période de l'hiver il ne y'a pas ni gaz ni chauffage, on peut pas laissé nos enfant mourir du froid hors que nous avons des arbres dans notre propriété donc on va les utilisées puisque cette richesse est la pour être consommé pas pour un décor, c'est vrai qu'ils ne détruisent pas pour un plaisir mais pour un besoin il faut, cette solution nous l'avons dit et redit plus de 20 ans pour le parc mais aucun résultat vous voulez que nous touchons pas les arbres, installer nous le gaz nous allons payer c'est pas gratuit ,s'il y'a le gaz pour se réchauffer évidemment on touche pas les arbres puisque ca serait moins chers .

Aussi sur les pieds droits en fer, si on nous donnent 900 pieds droits, on ne touche pas les pieds droits en bois, car les citoyens doivent construire leurs maisons, si on nous donne pas plus on ne coupe pas pour construire donc les citoyens vont rester sans maisons. On va les utilisées tour par tour les gens sont pas fous pour faire du mal, ils nous ont donnés une

promesse sans la tenir, nous avons même réclamés près du secrétaire général du ministère de l'agriculture ou nous avons reçus une réponse disant que nous avons effectivement raison, si c'est obligatoire de laisser cmel a votre disposition on va le laisser pour le besoin.

Nous les villageois nous somme pas contre le ralliement au parc, C'est bien d'être dans le parc mais il faut qu'il y ait une compréhension, il faut qu'il apporte ce qui est bien pour améliorer la situation des citoyens pas pour les détruire. Nous n'avons pas acceptés la domination et lois posées, car ils se mêlent même de la propriété privée.

Ces lois ont causés que du mal pour le village. Même les terres héritées par nos arrières grand-père si nous décidons de les cultivées on peut pas a cause de ces obstacles.

## **2. Quelles sont les villages avec qui avez vous des conflits et quelles genres de conflits et quand ?**

Il y'a deux genre de litiges, communale : qui veut dire une commune contre une autre commune Akbil at boyusef.

Villageoise : qui veut dire village contre un village At Mislalen At Wa3ban .

Entre les tribus (Aarch ) Akbil qui contient At Wa3ban, At Mislalen, Awrir, Aqawej et la tribus At Boyusef sur la montagne de At kheggar .

Les conflits qui ont lieu entre ces tribus ont causés la mort d'un villageois d'At wa3ban, comme les femmes d'At Mislalen criait en pensant que c'est quelqu'un de leurs village qui a été mort, un homme venait leur dire il ya rien c'est un villageois d'At wa3ban qui est mort. Ce bagarre a laissé la phrase qui dit lachar lachar d'awa3ban i yemmuten et c'est lui qui a causé les litiges entre At wa3ban et At Mislalen sur la montagne c'est ce qui a mené les villageois d'At Wa3ban à quittés la commune d'akbil, ils ont découpés la montagne sur quatre pour que chaque'un prend sa part et comme ils ont pris leurs part ils se sont rattachés a la commune d'Iboudrarene .Mais ces bagarres restent des bagarres des frère entre frères, c'est pas des bagarre compliqués c'est pendant le printemps à la période ou ils appliquent la tradition de aqdar car elle la pratique au même temps et At Wa3ban laissent leurs troupeaux consommer la part d'At Mislalen

## **3. Comment et quand vous fêtez et vous pratiquez cette tradition d'aqdar ?**

### **Est ce que la quantité de troupeaux est la même que à l'époque ?**

Aqdar est une tradition qui existait dans notre village à l'époque, mais malheureusement elle a disparue maintenant parce que les villageois n'ont pas beaucoup de troupeaux (taqedh3it) comme à l'époque, malgré tout ca rien ne les empêchent a se souvenir de cette tradition. D'abord, à l'époque la montagne du village avait ses lois, au printemps on limite une partie de

la montagne qui veut dire il ne faut pas que les troupeaux la consomment, ils laissent deux gardiens pour surveillés chaque jours au tour pour passés tous les citoyens du village.

Les bergers utilisent l'autre coté qui n'est pas limité pour laisser l'herbe repousser au coté limité appelé « Amrah ».

Quand l'herbe repousse, au printemps la première semaine du mois de juin puisque les villageois fêtent leur tradition appelé irrigation et montent le Aqdar les environs du 28 ou 29 Mai, généralement il faut que sa soit dimanche ou vendredi derniers du mois de Mai.

Tous les troupeaux du village montent obligatoirement à la montagne à part les vaches accouchées et les vaches laitières, elles ne sont pas touchées par la loi. Si quelqu'un parmi les villageois ne veux pas faire monter les tiennes ce n'est pas grave mais c'est obligatoire de faire son tour de paitre. On les paitrent là-bas de la fin du mois de Mai jusqu'au 15 Aout, a partir du 15 Aout chacun peut faire descendre ses troupeaux, puisque la nuit fait froid pour qu'ils ne tombent pas malade.

Maintenant la loi ne fonctionne plus parce que les troupeaux paitrent chaque jours sans limites, c'est pour ca l'herbe ne pousse plus comme avant.

La quantité de troupeaux à l'époque était élevée puisque chaque maison possède, par contre les taureaux et les vaches n'étaient pas élevés.

Mais maintenant c'est totalement le contraire puisque c'est la quantité des taureaux et des vaches qui est élevées, même que les montagnes sont vraiment pleines au point ou ils ont dépassés les limites, même quand ils paitrent hors de leurs propriétés l'autre lui enlève ce qu'il possède même si c'est hors la loi, comme certains ne savent rien de ce qui se passe ils laissent tout aller, mais aujourd'hui c'est la marchandise qui marche par contre aux années précédentes c'est le besoin des citoyens car c'est leur source de nourriture mais aujourd'hui que cinq ou bien six maisons qui possèdent des troupeaux .

### **Questionnaire avec le directeur du Parc National du Djurdjura :**

**-Nom et prénom du directeur du Parc National du Djurdjura ?**

M. Y

**-Quel est son âge ?**

52 ans

**-En quelle année il a commencé son travail au parc ?**

Janvier 2006

**-Quels sont les difficultés rencontrées par le directeur tout au long de son parcours dans le parc ?**

- Insuffisance du cadre juridique qui parraine les missions assignées au parc national ;
- Insuffisance des capacités et des profils de l'encadrement ;
- Absence des textes d'application pour la gestion technique du territoire ;
- Absence des instruments de gestion administrative du territoire ;
- Insuffisance des instruments de la gouvernance du territoire ;
- Insuffisance des moyens financiers et complexité bureaucratique de leur gestion administrative
- Non reconnaissance des établissements des parcs nationaux à l'échelle locale ;
- Difficultés de collaboration horizontales (avec les autres secteurs techniques et les collectivités).

**-Quels sont les problèmes qu'il y'a entre le Parc National du Djurdjura et le village d'Ait Ouabane ?**

Aucun problème particulier. Les instances du parc ont été créés pour mettre en œuvre une démarche participative pour satisfaire des objectifs liés à la conservation de la biodiversité, des écosystèmes naturels, des paysages naturels, des patrimoines locaux : culturels, coutumes et Us, ...etc., du développement durable en étroite collaboration avec les habitant du village, de la collectivité d'appartenance de cette zone, des autres services à vocation technique concernés et des autorités locales.

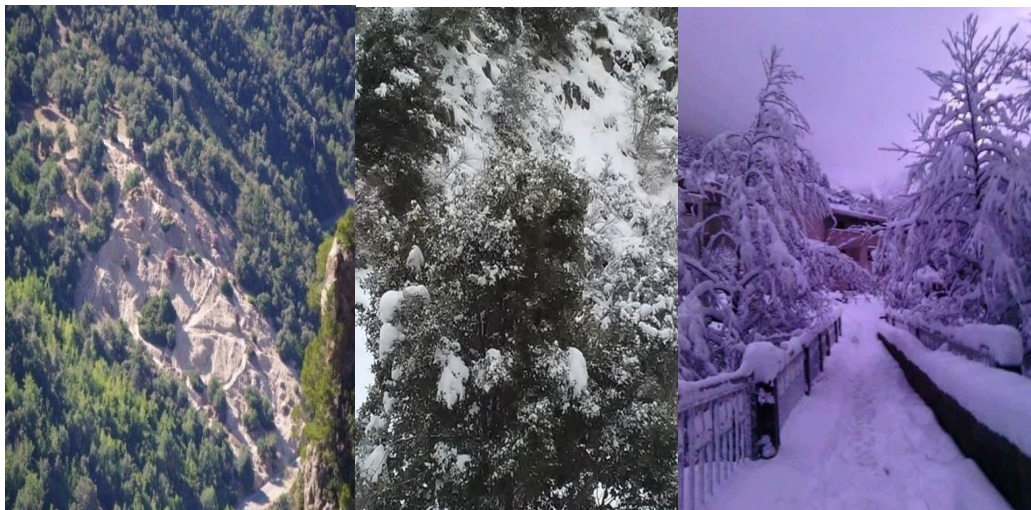
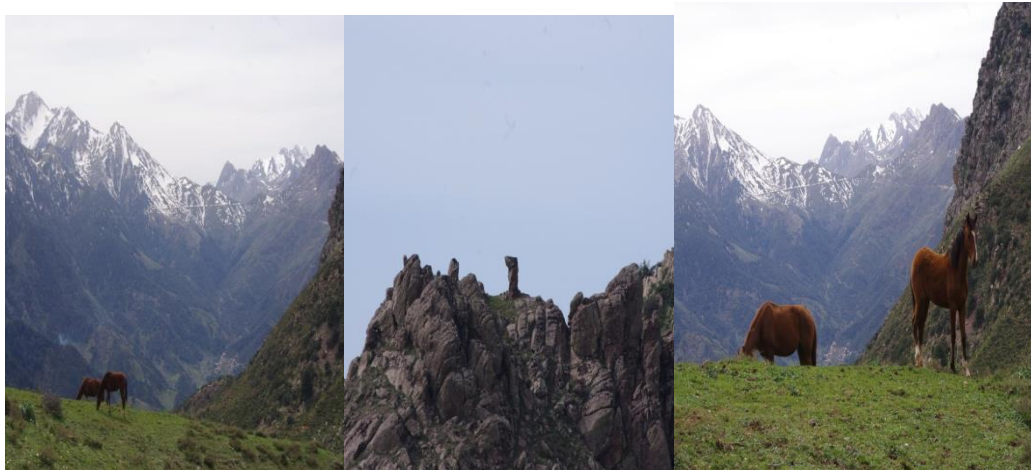
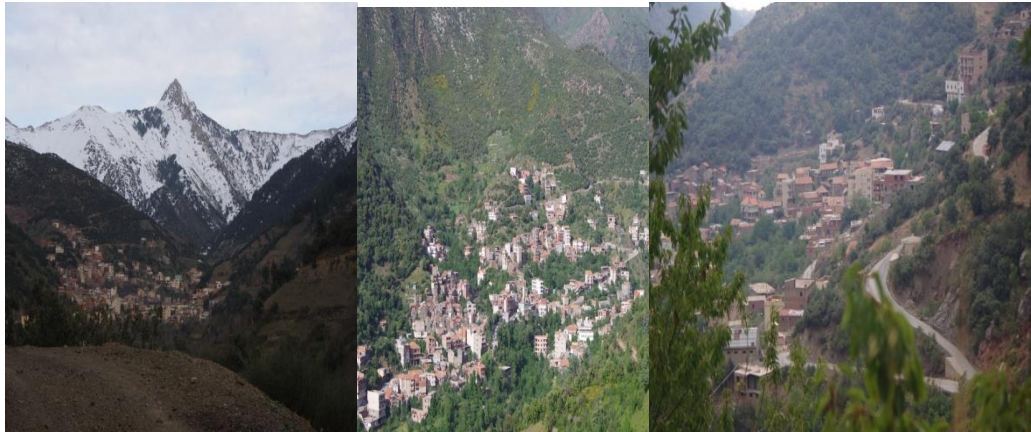
**-Quelles solutions proposez-vous pour ces problèmes ?**

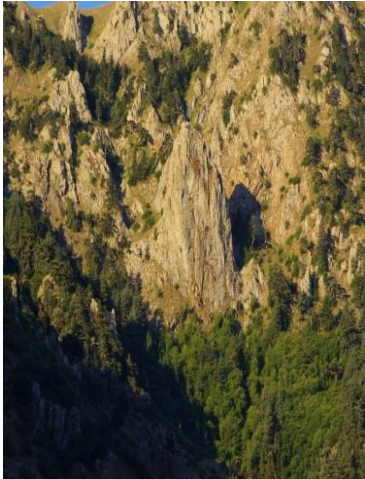
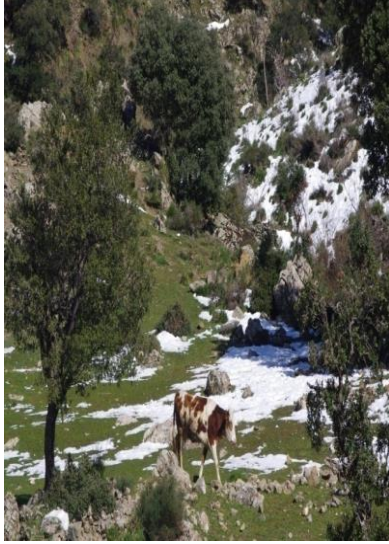
Le dialogue sur fond de respect absolu de la réglementation en vigueur, d'échanges participatifs consensuels et de considération mutuelle.

# **Annexes**

## 1- La forêt d'At wa3ban :

Le village d'At Wa3ban se situe dans le massif du Djurdjura, à une altitude qui dépasse les 900 mètres. Il est entouré de sommets montagneux de plus de 1600 mètres et une forêt avec nombreuses richesses (flore et faune). Cette forêt primitive, dénommée, forêt d'At Wa3ban est une source inestimable de richesse et de biodiversité, voir les illustrations







***Tiqad3iwin n lmal deg umrah***

## **2- Le marché des femmes (Ulzuz n tlawin)**

Le marché des femmes l'événement, né d'une initiative citoyenne, portée par le comité du village et les habitants et ses associations Asurif et vers le vert ont organisé ulzuz n tlawin.

Ce marché a entre autres objectifs, de rendre hommage aux femmes qui continuent à travailler la terre comme leurs aïeules. Les produits exposés par les femmes du village d'At wa3ban sont très variés. la premier édition a abrité en printemps 2012 un rendez-vous qui a attiré des centaines de visiteurs. Devant cette réussite, les organisateurs de ce marché se sont lancés le défi d'organiser un marché par saison pour la vente des produits agricoles saisonnier. Voir les illustrations





### 3- Les produits exposés au marché des femmes

Les produits exposés par les femmes du village d'At wa3ban sont très variés avec une dominance de plantes aromatiques et médicinales telles que "qlilou" ou "timer zouga".. D'autres légumes et fruits d'automne sont également présents sur les étals du marché tels que la grenade, la courge, le navet, les figes sèches, appelées, localement, « Inighmene oignons, ail, piment, navet, carotte, petit pois, haricot.... voir les illustrations











#### **4- La fête de l'irrigation « tafaska n tregwa »**

La réussite de la culture de la courge qui demande un apport particulièrement considérable en eau, dans un village de montagne comme At Wa3ban, est liée à une gestion rationnelle et équitable de l'eau par le comité de village. La fameuse fête appelée "*Tafaska n tregwa*" (la fête de l'irrigation). Célébré au début du printemps, cet événement consacre "*l'ouverture annuelle des aménées d'eau naturelles devant permettre au précieux liquide de couler à travers les parcelles du village dans le but d'assurer l'irrigation pour tous les potagers, avec le souci d'une répartition équitable de cette ressource entre les habitants.*"

*Dans le même jour les villageois fissent un sacrifice pour rendent l'eau aux jardins pour a voire une bonne année du récolte qui s'appel « temecret » voir les illustrations*



**Les ressources d'eau**





## 5- Festival

Festival raconte art dans sa 14<sup>ème</sup> édition a été organisé au village d'At wa3ban Au programme de cette 14e édition, entamée par un hommage à Mouloud Mammeri, des échanges, des débats, de la musique, des chants, des contes, des carnivals, de la photographie, du cinéma, du théâtre. Tout cela sous forme de projections, de conférences, d'ateliers, de tables rondes ou d'expositions. Des installations dispatchées dans les petites ruelles du village d'At Waëban qui a dû s'organiser durant plusieurs jours pour accueillir et prendre en charge les centaines de participants et pour réussir cet événement culturel exceptionnel en Afrique du Nord qui met en avant "le patrimoine et l'âme" kabyles dans un esprit universel. Voir les illustrations



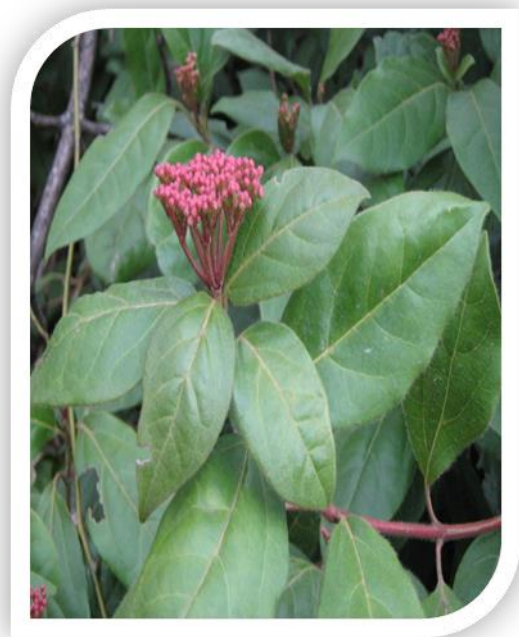


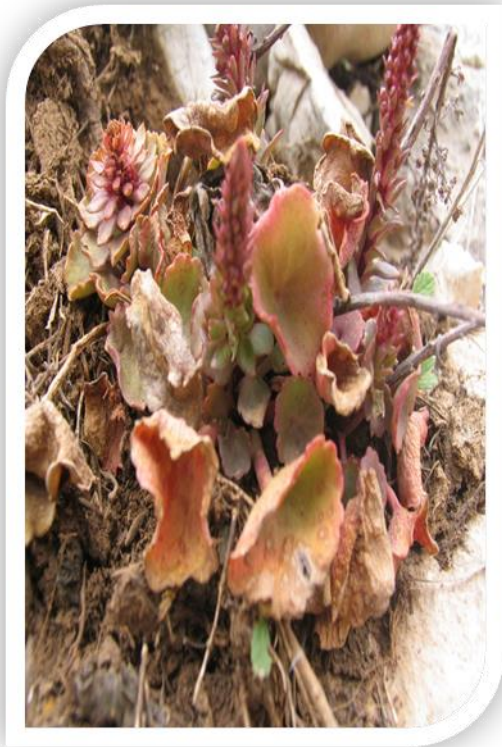
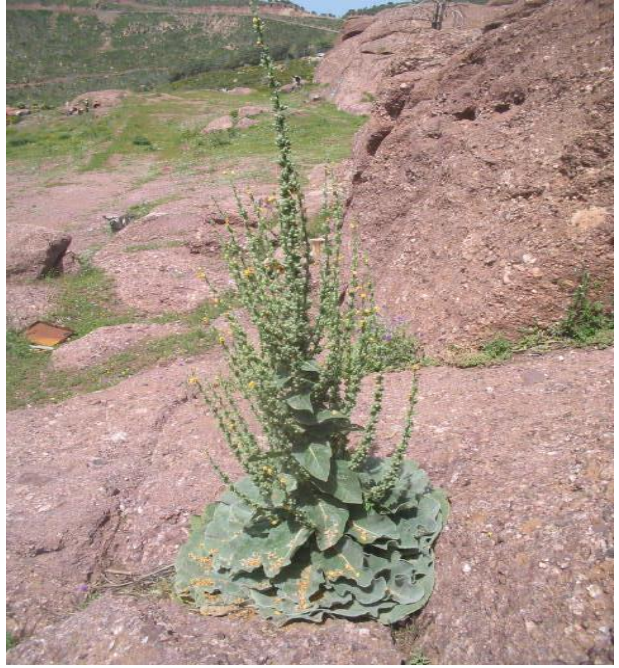


## 6- la flore du parc national de



## Djurdjura



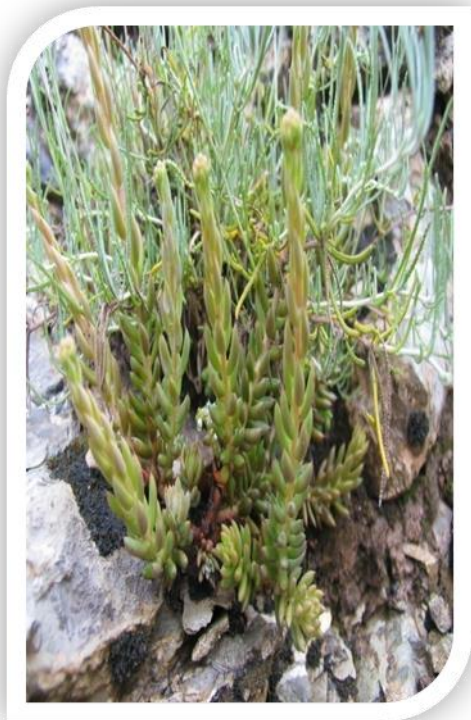


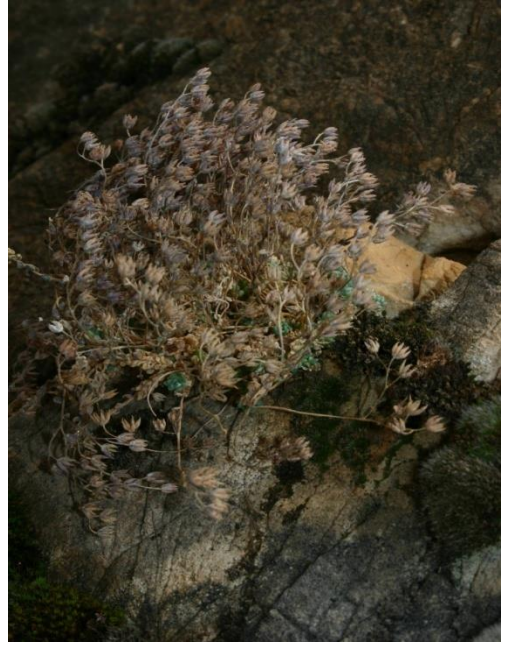


Plantes du Djurdjura



*Sambucus ebulus L.*  
Sureau yéble





## 7- La faune du parc national Djurdjura











